

**Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**

AL 0144	Fiche patrimoine n°59
AK0211	Fiche patrimoine n°62
AL0111	Fiche patrimoine n°56
AL0233	Fiche patrimoine n°55
AL0268	Fiche patrimoine n°50
AK0536	Fiche patrimoine n°41 (anciennement AK0402)
AL0145	Fiche patrimoine n°60
AP0010	Fiche patrimoine n°6
AP0009	Fiche patrimoine n°5
AO0167	Fiche patrimoine n°28
AN0152	Fiche patrimoine n°12
AK0206	Fiche patrimoine n°61
AL0292	Fiche patrimoine n°54
AP0006	Fiche patrimoine n°3
AL0109	Fiche patrimoine n°49
AP0002	Fiche patrimoine n° 1
AP0121	Fiche patrimoine n°16



Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AP0120	Fiche patrimoine n°17
AP0117	Fiche patrimoine n°18
AN0065	Fiche patrimoine n°21
AO0174	Fiche patrimoine n°22
AN0068	Fiche patrimoine n°24
AN0070	Fiche patrimoine n°25
AP0022	Fiche patrimoine n°11
AK0036	Fiche patrimoine n°42
AK0293	Fiche patrimoine n°39
AK540	Fiche patrimoine n°44 (anciennement AK0333)
AK0391	Fiche patrimoine n°47
AP0018	Fiche patrimoine n°10
AK0309	Fiche patrimoine n°32
AK0297	Fiche patrimoine n°36
AK0325	Fiche patrimoine n°37
AP0016	Fiche patrimoine n°8
AP0017	Fiche patrimoine n°9
AP0013 – AP0012	Fiche patrimoine n°7
AP0007	Fiche patrimoine n°4
AP0005	Fiche patrimoine n°2



Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AN0216	Fiche patrimoine n°13 (anciennement AN0013)
AN0189 – AN0190	Fiche patrimoine n°14
AP0129	Fiche patrimoine n°15
AO0178	Fiche patrimoine n°19
AN0063 et AN0064	Fiche patrimoine n°20
AO0168	Fiche patrimoine n°27
AO0170	Fiche patrimoine n°26
AO0166	Fiche patrimoine n°29
AO0161	Fiche patrimoine n°31
AO0162	Fiche patrimoine n°30
AK0313	Fiche patrimoine n°33
AK0299 – AK0300	Fiche patrimoine n°34
AK0322	Fiche patrimoine n°35
AK0287	Fiche patrimoine n°40
AL0138	Fiche patrimoine n°57
AL0140	Fiche patrimoine n°58
AL0072	Fiche patrimoine n°52
AL0076	Fiche patrimoine n°51
AL0088	Fiche patrimoine n°48



Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AK0428	Fiche patrimoine n°43
AK0390 – AK0336	Fiche patrimoine n°45
AK0034	
AK0361 – AK0345	Fiche patrimoine n°46
AO0173	Fiche patrimoine n°23
AK0544	Fiche patrimoine n°38
AL0048	Fiche patrimoine n°53



ANNEXE PLUi

VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. »

UNESCO 2008

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU





SOMMAIRE

- 1- PRELIMINAIRE
- 2- CARTE DE REPERAGE DU SECTEUR A PRESERVER DANS LA STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGERE
- 3- CARTE DE REPERAGE DU SECTEUR CONCERNE PAR QUARTIERS
- 4- CARTE DE REPERAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE PAR NUMEROTATION
- 5- LISTE DE REPERAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE PAR QUARTIER
- 6- LES FICHES - situation, intérêt architectural et prescriptions
 - . LE QUARTIER DUNE
 - . LE QUARTIER AVENUE DE LA PLAGE
 - . LE QUARTIER COEUR DE BOURG
 - . LE QUARTIER CENTRE BOURG NORD
 - . LE QUARTIER CENTRE BOURG SUD
 - . LE QUARTIER GARE
 - . LE QUARTIER «LA VILLE D'HIVER»
 - . ROUTE DES LACS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU





1- PRELIMINAIRE

Cette Annexe au PLUi est une actualisation des Annexes 4 & 5 du PLU de Vieux-Boucau en date de 1973. Le repérage des architectures remarquables concerne essentiellement des maisons d'habitation mais certains bâtiments commerciaux ou de logements figurent également dans ce document. Le repérage est situé exclusivement à l'intérieur du périmètre d'un secteur identifié en 2018 comme détenant suffisamment de qualités architecturales, urbaines et paysagères pour envisager une démarche de préservation. A ce stade, il est décidé d'établir une ANNEXE au PLUi de Vieux-Boucau intitulé :

« ANNEXE au PLU intercommunal relative au Patrimoine Architectural remarquable »

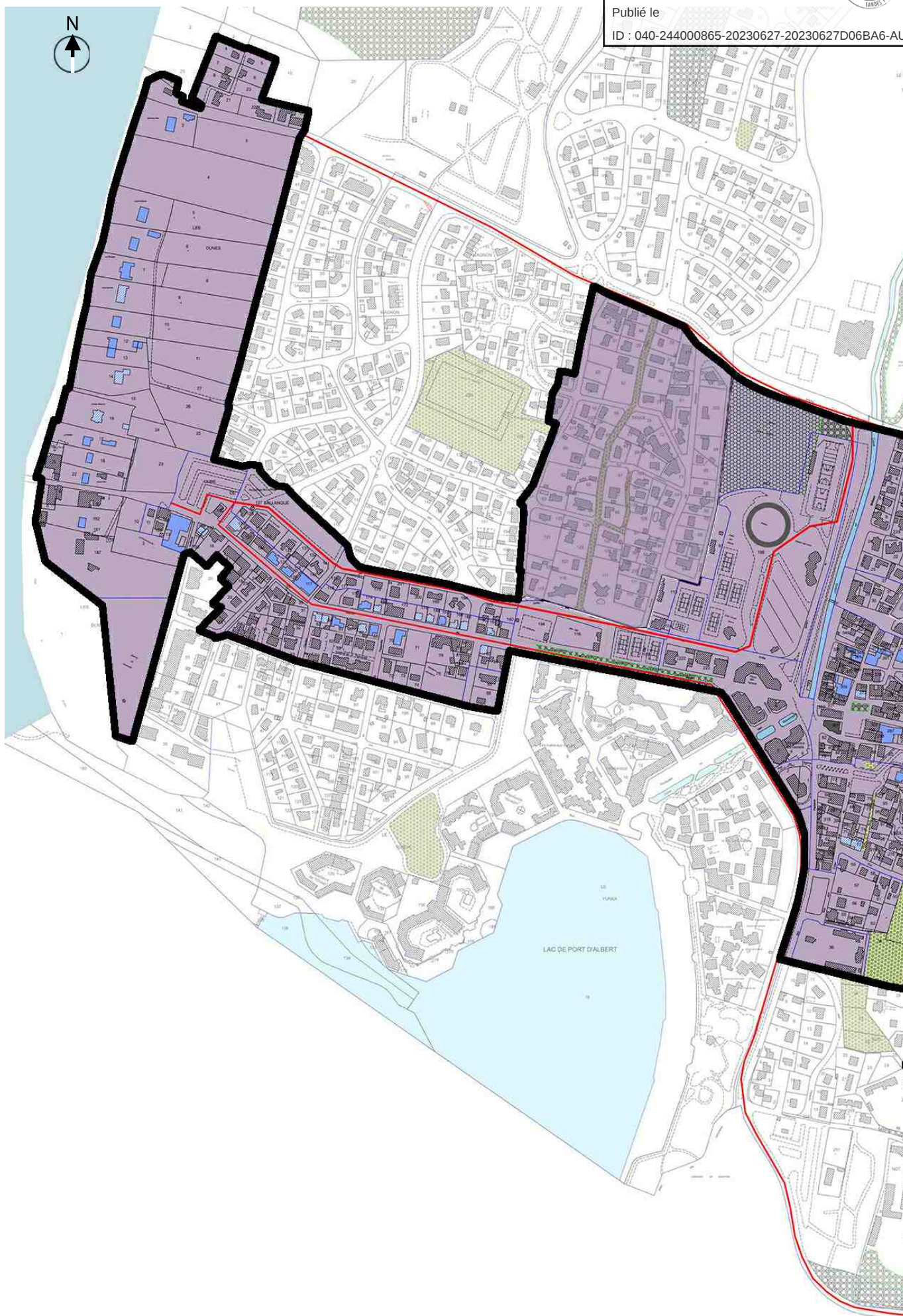
Il est indiqué que ce repérage n'est pas exhaustif. Si soixante-deux constructions ont été dénombrées dans un premier temps, il est précisé que d'autres bâtiments peuvent être qualifiés de remarquable. Nous les estimons à plus de cent sur la commune. Ce travail de repérage sur site et de reformatage des Fiches antérieures, d'analyse et de définition des préconisations a révélé que le périmètre du Secteur de préservation initialement défini devrait être élargi aux abords de la Route des Lacs et du quartier de la « Ville d'Hiver » qui comportent également un patrimoine architectural de qualité.

De plus, il conviendrait, dans une phase ultérieure, d'identifier les constructions à l'architecture remarquable sur l'ensemble de la superficie du bourg. Certains de ces bâtiments, pour l'essentiel des maisons individuelles, étaient intégrées dans l'Annexe 4 du PLU de 1973.

Nous précisons également que ce document, à portée réglementaire, n'est pas un inventaire du patrimoine architectural au sens strict de la définition d'un inventaire général du patrimoine culturel. C'est notamment pourquoi des indications telles que le nom du concepteur et l'année de réalisation ne sont pas indiquées sur les Fiches de chacune des constructions.

L'objectif de ce document est à la fois de révéler les qualités architecturales et paysagères des constructions identifiées comme remarquables mais également de définir des prescriptions susceptibles de préserver les caractéristiques qui font leurs spécificités et leur intérêt.

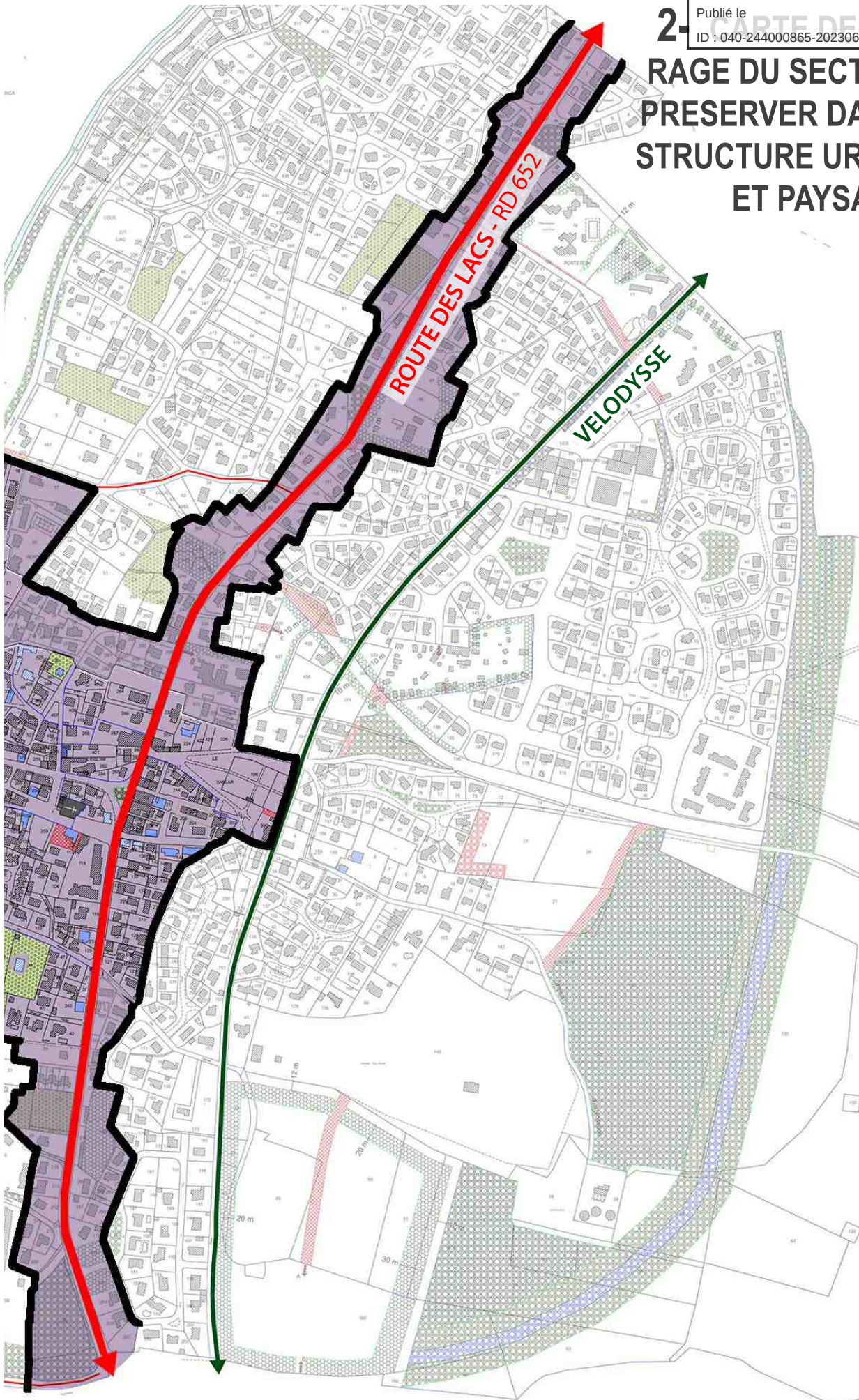
L'ensemble de ce patrimoine architectural participe à l'Identité de Vieux-Boucau-les-Bains.

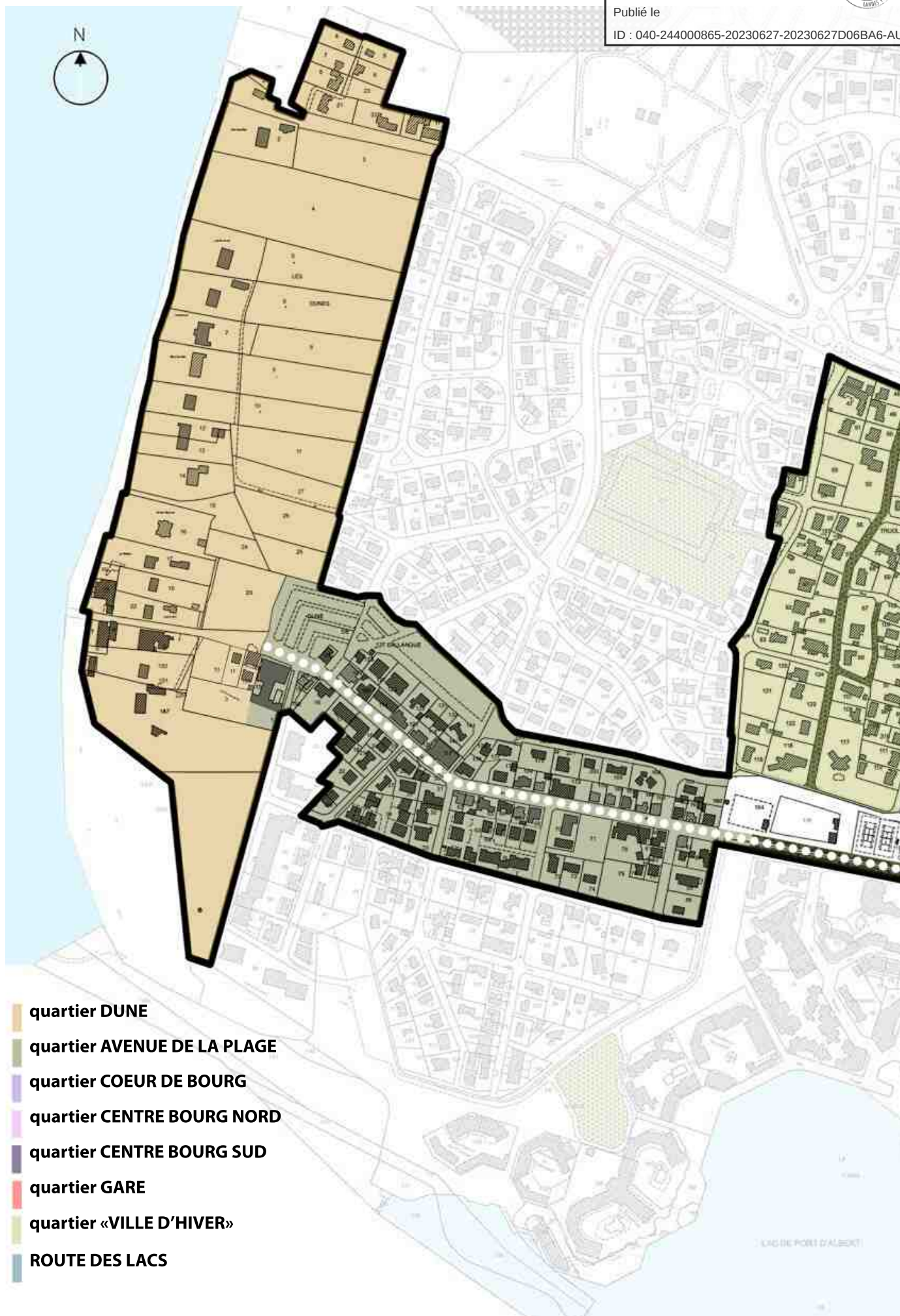




2- CARTE DE REPERE

RAGE DU SECTEUR A PRESERVER DANS LA STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGERE





quartier DUNE

quartier AVENUE DE LA PLAGE

quartier COEUR DE BOURG

quartier CENTRE BOURG NORD

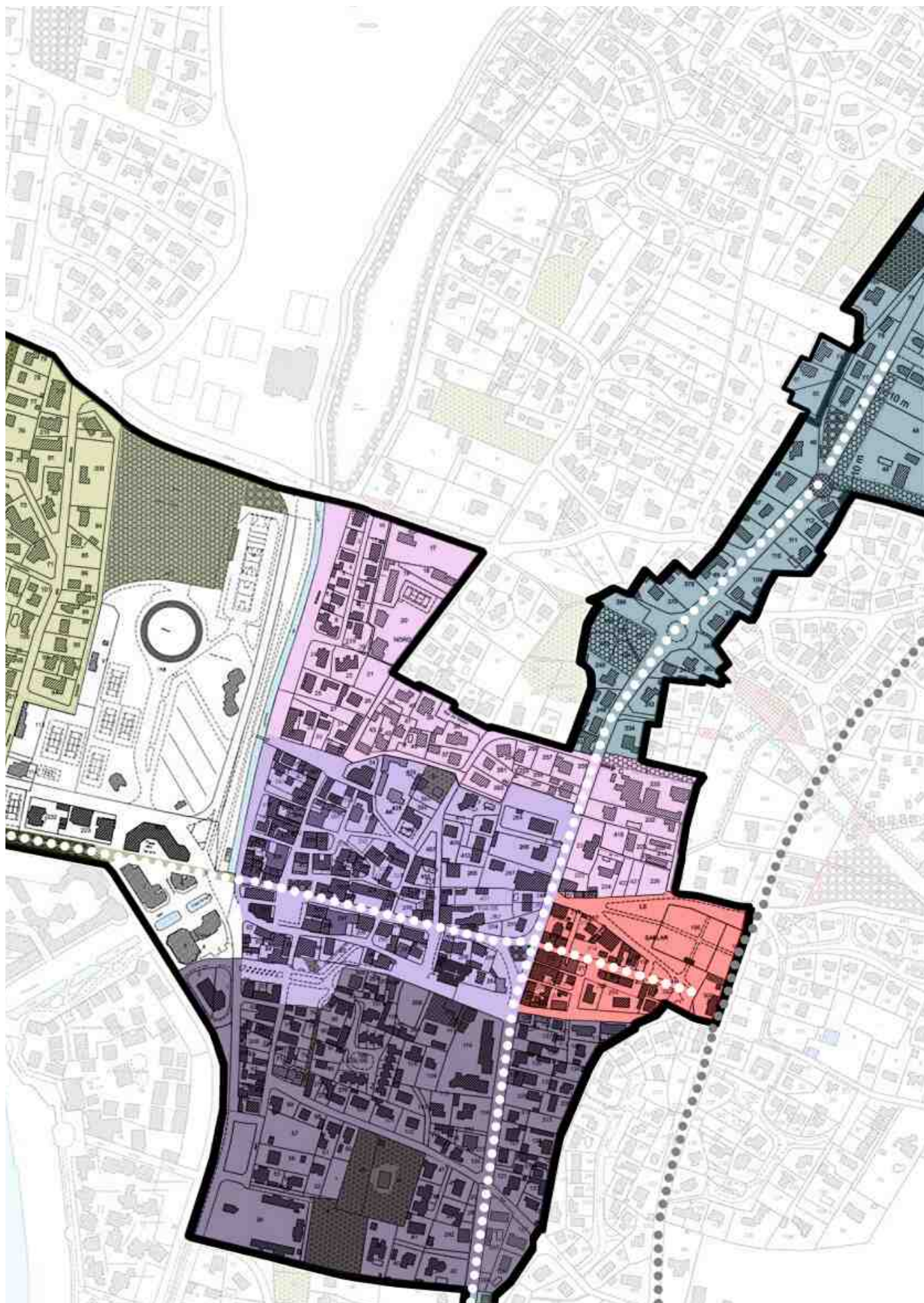
quartier CENTRE BOURG SUD

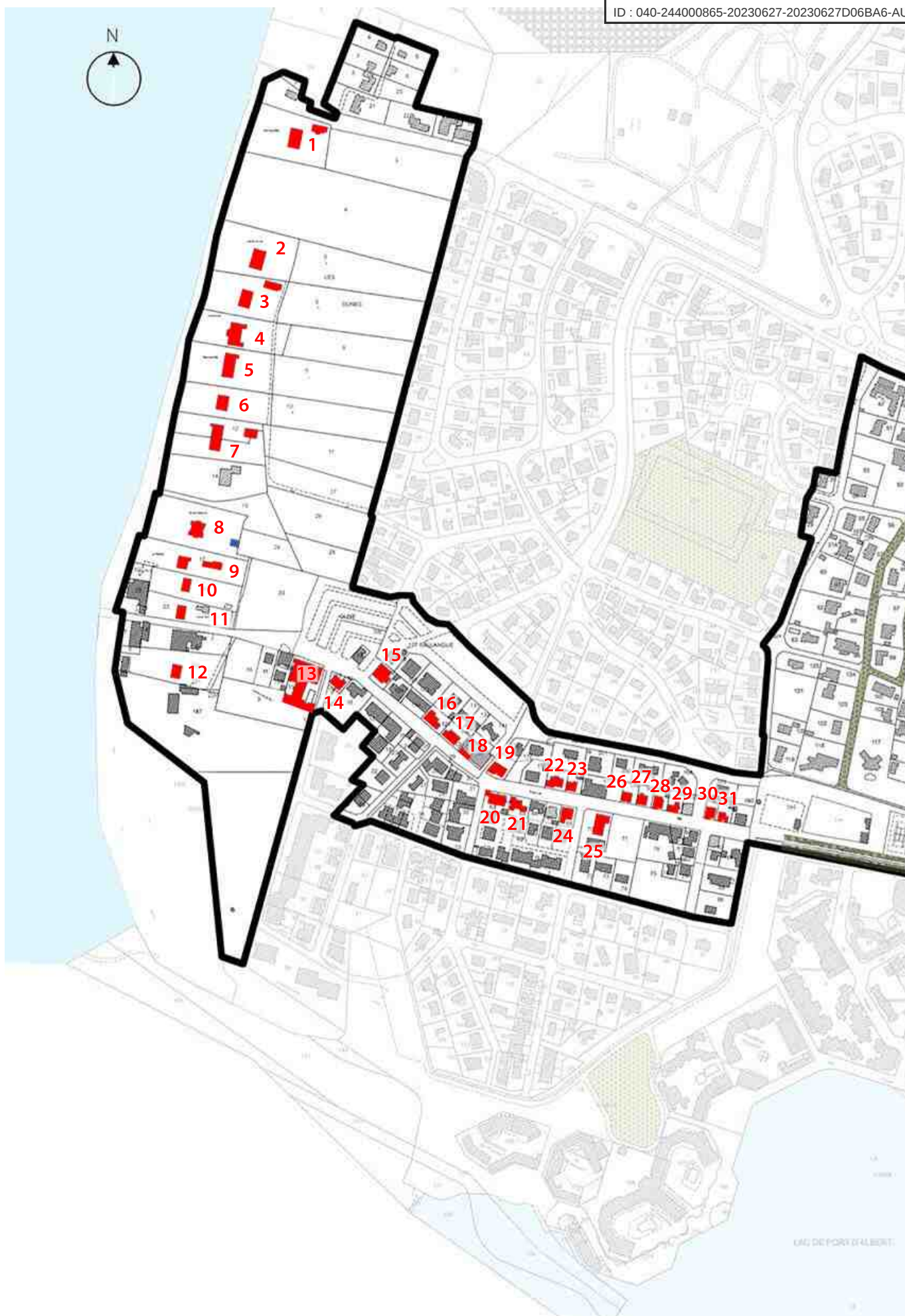
quartier GARE

quartier «VILLE D'HIVER»

ROUTE DES LACS

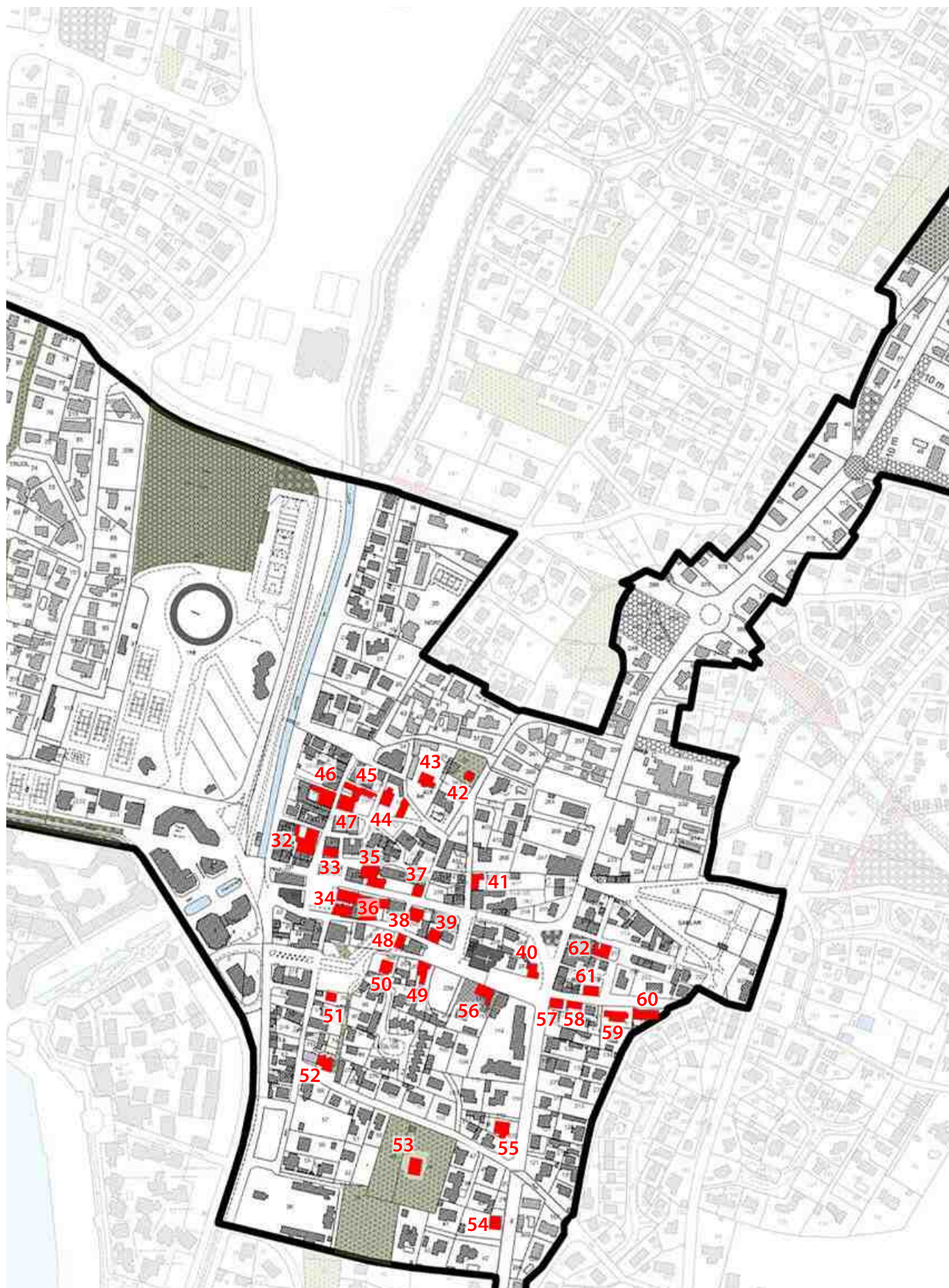
3- CARTE DE REPERAGE DU SECTEUR PAR QUARTIERS







4- CARTE DE REPERAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE PAR NUMEROTATION



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU





5- LISTE DE REPERAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE PAR QUARTIER

QUARTIER DUNE

NUMERO	SECTION	N°PARCELLE
01	AP	2
02	AP	5
03	AP	6
04	AP	7
05	AP	9
06	AP	10
07	AP	12-13
08	AP	16
09	AP	17
10	AP	18
11	AP	22
12	AN	152

QUARTIER AVENUE DE LA PLAGE

NUMERO	SECTION	N°PARCELLE
13	AP	216
14	AN	189-190
15	AP	129
16	AP	121
17	AP	120
18	AP	117
19	AO	178
20	AN	63-64
21	AN	65
22	AO	174
23	AO	173
24	AN	68
25	AN	70
26	AO	170
27	AO	168
28	AO	167
29	AO	166
30	AO	162
31	AO	161

QUARTIER COEUR DE BOURG

NUMERO	SECTION	N°PARCELLE
32	AK	309
33	AK	313
34	AK	299-300
35	AK	322
36	AK	297
37	AK	325
38	AK	544
39	AK	293
40	AK	287
41	AK	402

QUARTIER CENTRE BOURG NORD

NUMERO	SECTION	N°PARCELLE
42	AK	36
43	AK	428
44	AK	540
45	AK	336-390
46	AK	361-345
47	AK	391

QUARTIER CENTRE BOURG SUD

NUMERO	SECTION	N°PARCELLE
48	AL	88
49	AL	109
50	AL	268
51	AL	76
52	AL	72
53	AL	48
54	AL	292
55	AL	233
56	AL	111

QUARTIER GARE

NUMERO	SECTION	N°PARCELLE
57	AL	138
58	AL	140
59	AL	144
60	AL	145
61	AL	206
62	AK	211

QUARTIER «VILLE D'HIVER»

ROUTE DES LACS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



6- LES FICHES



QUARTIER DUNE. PREAMBULE

Certaines maisons ont fait l'objet de travaux depuis la mise en application du PLU intercommunal.

Nous indiquons les Maisons dont les travaux réalisés récemment ne sont pas conformes aux attendus indiqués dans les Fiches ci-après.

Maison 3 AP6

La photographie date de juin 2021. Depuis 2019, la couverture semble avoir été refaite avec des tuiles type tuile à emboîtement dites « méridionales » de couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge.

Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 4 AP7 « LA BICOQUE »

La photographie date de juin 2021. Depuis 2019, la couverture semble avoir été refaite avec des tuiles type tuile à emboîtement dite « de Marseille » d'une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge. Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 5 AP9 « CLAUMANETTE »

La photographie date de juin 2021. Depuis 2019, la couverture semble avoir été refaite avec des tuiles type tuile à emboîtement dite « de Marseille » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge.

De plus, quatre fenêtres de toit ont été posées en façade Ouest. Il n'a pas été possible de vérifier si des fenêtres de toit ont été posées en façades Sud et Nord.

Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

chains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 6 AP10

La photographie date de juin 2021. Depuis 2019, la couverture semble avoir été refaite avec des tuiles type « tuile méridionales » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. Les tuiles préconisées sont du type « tuile de Marseille » couleur rouge brun ou brun rouge. De plus, trois fenêtres de toit ont été posées en façade Ouest. Il n'a pas été possible de vérifier si des fenêtres de toit ont été posées en façades Sud et Nord.

Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 7 AP12 – AP13

La photographie date de juin 2021. La couleur des ouvrages bois de charpente (poteaux, pannes sablières, planches de rives ...) est blanc cassé et celle des volets bois est vert. En 2019, la couleur de ces ouvrages en bois était « rouge Basque ». Les couleurs actuelles ne sont pas adaptées au contexte. Nous préconisons un retour à la couleur « rouge Basque ».

Depuis 2019, la couverture a été refaite avec des tuiles à emboîtement dite « de Marseille » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge. De plus, quatre fenêtres de toit ont été posées en façade Ouest. Il n'a pas été possible de vérifier si des fenêtres de toit ont été posées en façades Sud et Nord.

Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES MAISONS SUR LA DUNE

La conception architecturale des maisons ne peut pas être modifiée à savoir :

- **Respect de la volumétrie générale**, les extensions et surélévations ne sont pas autorisées.

- **Maintien de la galerie périphérique**, de ses caractéristiques architecturales, des principes constructifs de la charpente apparente, du rythme des poteaux bois, de la composition de la sous face de la toiture, des détails des éléments constitutifs (pièces chantournées, chanfreins...) et des assemblages. Ces galeries doivent être maintenues libres et ouvertes sur l'extérieur. Elles ne peuvent pas être closes par un quelconque dispositif de fermeture type véranda ou autres, à l'exception de la fermeture contre les intempéries, durant la période hivernale, par panneaux amovibles constitués de planches de bois disposées verticalement.

- **Maintien du principe de toiture** avec conservation de la pente des toits. La tuile sera exclusivement du type tuile à emboîtement dite « de Marseille ». Les ouvertures en toiture seront du type lucarne de toit de proportions verticales. Les fenêtres de toit (dans le plan de la toiture) pourront être éventuellement tolérées sous condition du nombre, de la composition en façade, du type et de la couleur. Dans tous les cas, elles devront avoir des proportions verticales. La création de ce type d'ouverture en toiture est fortement déconseillée et tolérée sous conditions uniquement en façade Est. Les fenêtres en bande par « relèvement » ponctuel de la toiture sont proscrites. Les souches de cheminée conservées ne seront pas modifiées. Elles pourront éventuellement être supprimées.

- **Maintien de la composition des façades** et notamment des proportions des ouvertures et des encadrements existants en façades.



chains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 8 AP16 « CHALET MIRE MAA »

La photographie date de juin 2021. Depuis 2019, la couverture a été refaite avec des tuiles type « méridionale » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est des tuiles type tuile dite « de Marseille » couleur rouge brun ou brun rouge. De plus, une fenêtre de toit a été posée en façade Nord. Il n'a pas été possible de vérifier si des fenêtres de toit ont été posées en façade Sud. Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 9 AP17 « LA RAFALE »

La photographie date de juin 2021. Depuis 2019, Une partie de la couverture a été refaite avec des tuiles type à emboîtement dite « de Marseille » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge.

Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 10 AP18

La photographie date de juin 2021. La couleur des ouvrages bois (poteaux, pannes sablières, planches de rives, volets) est vert. Cette couleur n'est

pas adaptée au contexte. Nous préconisons un retour à la couleur « rouge Basque ».

Depuis 2019, la couverture a été refaite avec des tuiles type à emboîtement dite « de Marseille » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge. De plus, deux fenêtres de toit ont été posées en façades Est et Ouest. Il n'a pas été possible de vérifier si des fenêtres de toit ont été posées en façades Sud et Nord.

Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de peinture et de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 11 AP22 « HURLE-VENT »

La photographie date de 2019. S'agissant du bâtiment Annexe, celui-ci a fait l'objet en octobre 2020, d'une demande de Déclaration Préalable pour des travaux de Modification de toiture, Aménagement du garage et Ouverture de fenêtres. En mai 2021, ce bâtiment Annexe a été totalement démoli et la reconstruction engagée, sans demande d'autorisation de démolition (obligatoire en Site inscrit) et de Permis de Construire. Les travaux de reconstruction sont actuellement en cours.

En juillet 2021, ce bâtiment Annexe a fait l'objet d'une demande de Permis de Construire pour la reconstruction à l'identique du bâtiment originel. Le bâtiment reconstruit n'est pas identique au bâtiment originel et les tuiles posées actuellement sont du type « tuile méridionale ». Le type et la couleur de ces tuiles ne sont pas conformes aux préconisations. Les tuiles doivent être du type tuile à emboîtement dite « de Marseille » de couleur rouge brun ou brun rouge.

- La construction de nouveaux bâtiments secondaires n'est pas autorisée. Dans le cas de restauration des bâtiments Annexes existants, la toiture pourra être modifiée pour retrouver une composition à quatre pentes, les façades pourront être modifiées pour retrouver une composition symétrique et des portails bois ouvrants à deux battants. Les portails coulissants sont proscrits. Les traitements architecturaux relatifs à la charpente, à la couverture, aux façades, à la nature et couleurs des matériaux apparents seront identiques à ceux du corps principal d'habitation.

- La signalétique et /ou enseigne commerciale (nom de l'immeuble ou désignation commerciale), numéro de rue et boîtes aux lettres :

Le nom de l'immeuble, ou la désignation commerciale de l'établissement, sera intégré dans la composition de la façade et la couleur

sera rouge Basque, identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.

Le numéro d'adressage sera du type plaque en tôle d'acier émaillé, localisé sur ou à côté de la porte d'entrée, de couleur bleu identique à celui des plaques de désignation des rues. La boîte aux lettres sera soit intégrée dans la maçonnerie soit en applique. Elle sera judicieusement positionnée dans la composition de la façade et la couleur sera rouge Basque, identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.



1. AP 2 « MORNING STAR » - Maison sur la Dune



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 2

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type « méridionale » ne sont pas autorisées. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est bien ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

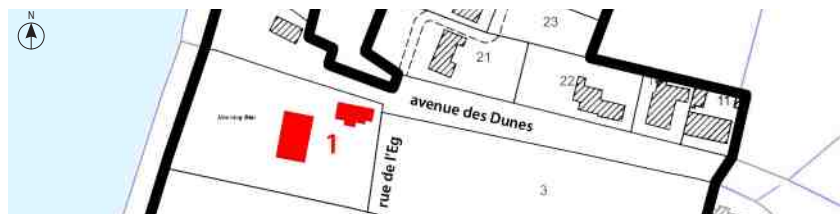
Maison d'habitation sur la dune, située à proximité de l'Avenue des Dunes. Elle est composée d'un corps de bâti à deux étages orienté selon l'axe Est-Ouest, et d'un autre corps de bâti de plain-pied implanté perpendiculairement au premier, orienté Nord-Sud. L'ensemble est sur plan rectangulaire. Le volume à étage est à façades à pignon couvert d'une toiture à deux eaux et le volume de plain-pied est couvert d'une toiture à quatre eaux. Un corps secondaire est implanté à l'Est du site en limite de l'Avenue des Dunes. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies d'une autre « couleur sable », différente de celle des murs de façades. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur ton brun.

Les poteaux et planches de rives sont en bois peint d'un ton brun très prononcé, et les éléments de charpente ouvragés, notamment les contrefiches, sont en bois peints d'une « couleur ivoire ».

La toiture du volume en rez-de-sol se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantournées. En façade Est, un auvent à pignon protège et marque l'entrée principale. Il se distingue par une charpente en bois très ouvragée. La couverture est en tuiles à emboîtement de type romane de « couleur sable rosé ».

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations

dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant-toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.

2. AP 5 « LES EMBRUNS » - 17, rue de l'Erg



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 5

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions éraillées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardages composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront

restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade, tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est bien ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

Il existe en toiture des lucarnes de belle facture (volumétrie, proportions, ma-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un volume orienté Est-Ouest. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire. La volumétrie générale est fortement marquée par l'importance du développé de toiture à quatre eaux flanquée de quatre lucarnes en façade Est. La présence de deux souches de cheminée participe à qualifier la toiture. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest. L'architecture de la maison est marquée par la composition du toit et notamment par la qualité des lucarnes.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés, notamment les contrefiches, sont en bois peint couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle. Les planches de rive se distinguent par un décor sculpté.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantournées. En façade Est, un auvent à pignon protège et marque l'entrée principale. Les lucarnes verticales placées sur le versant Est, avec persiennes à un vantail en bois peint de couleur « rouge Basque », sont de belle facture. Une « lucarne » horizontale avec fenêtres et volets bois de proportions sensiblement horizontales a été réalisée sur le versant Ouest de la toiture. La couverture est en tuiles à emboîtement de type tuile de Marseille de couleur rouge. La présence d'une fenêtre de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



tières, mo dénaturation et décors...). Ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux que ceux existants. Les parties peintes seront de couleur identique à celle avant travaux, dès lors qu'elle respecte la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET

DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019



PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 6

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi.

Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissées couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et un corps secondaire implanté perpendiculairement. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux avec « lucarnes » horizontales en façades Est et Ouest. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peint couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantournées. Une « lucarne » horizontale avec fenêtres et volets bois de proportions horizontales a été réalisée sur les versants Est, Ouest et Sud de la toiture. Elle se distingue également par la présence d'une souche de cheminée en maçonnerie enduite. La couverture est en tuiles à emboîtement de type méridionale couleur rouge.

SITUATION



photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations

dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



4. AP 7 «LA BICOQUE» - 13, rue de l'Erg



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 7

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardages composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade, tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest, avec deux corps secondaires implantés perpendiculairement au premier orienté Nord-Sud. Le corps d'habitation est un volume simple sur plan rectangulaire avec décroché et retraits couvert d'une toiture à plusieurs eaux avec « lucarnes » horizontales en toitures. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont soulignés en façade par des encadrements de baies de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont majoritairement de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente sont en bois peints couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur similaire à celle de l'enduit des murs extérieurs.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches. Des « lucarnes » horizontales, comprenant des fenêtres avec volets bois ou grilles, de proportions horizontales ont été réalisées sur les versants de toitures. La couverture est en tuiles à emboîtement de type tuile de Marseille de couleur rouge.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur «rouge Basque». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge

Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera «rouge Basque» identique à celle des éléments des ouvrages de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.

5. AP 9 «CLAUMANETTE» - 11, rue de l'Erg

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 9

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de larguer constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest avec un décroché à l'angle Nord-Est. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux avec « lucarne » horizontale en façade Est. En rez-de-chaussée, une ouverture est placée au niveau du volume en décroché à l'angle Nord-Ouest, avec une fermeture à deux vantaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « vert Basque ».

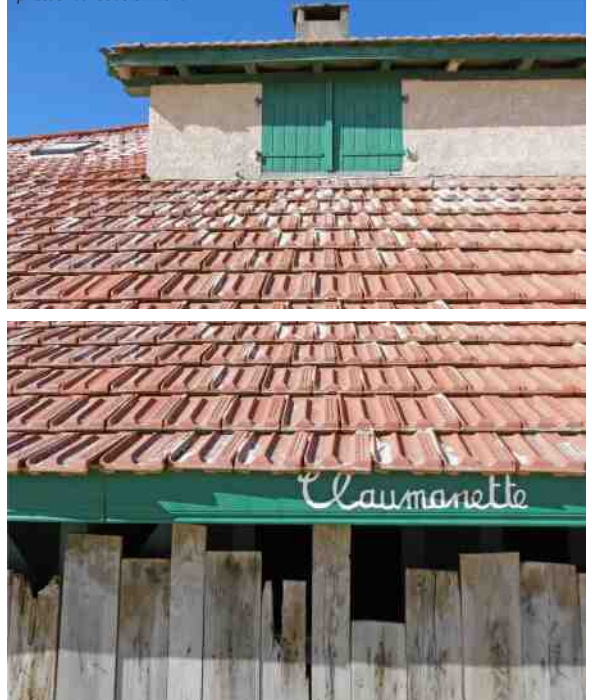
Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peints couleur « vert Basque ». Les chevrons et voliges sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantournées. Une « lucarne » horizontale avec fenêtres et volets bois de proportions sensiblement carrées a été réalisée sur le versant Est de la toiture. Elle se distingue également par la présence d'une souche de cheminée en maçonnerie enduite. La couverture est en tuiles à emboîtement de type de Marseille de couleur rouge. La présence de fenêtres de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



photos réalisées en 2019



faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATÉRIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choi-

sie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REM- PLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FE- NÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique aux menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 10

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardages composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes

textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront res-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et un corps secondaire implanté perpendiculairement. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest. L'architecture de la maison est marquée par l'importance du toit

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peints couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantournées. La couverture est en tuiles à emboîtement de type de Marseille de couleur rouge. La présence de fenêtres de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



photos réalisées en 2019



« Tels des gardes côtes immobiles disparaissant sous d'énormes sombreros, elles surveillent l'océan et la plage boucalaise depuis plus de 120 ans.

Elles ont surgi des sables de la dune, au milieu des gourbets presque toutes en même temps, dans les années 1885-1890. Elles sont semblables, écrasées par leur vaste toit rouge recouvrant le corps de logis principal et les terrasses tout autour, soutenues par les mêmes piliers, à la même distance les unes des autres. »

Nicole de Senneville-Sainte-Marie.

taurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET

PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique aux menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 12 - AP 13

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes

textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront res-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

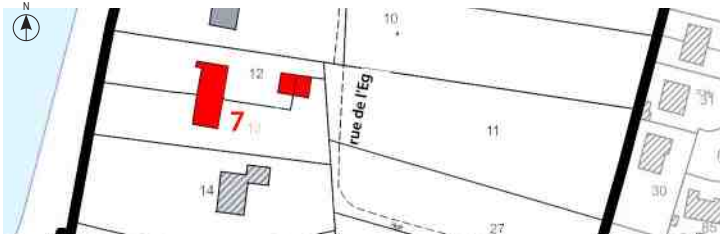
Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et un corps secondaire implanté perpendiculairement. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur brun.

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peints couleur « blanc ivoire ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantournées. Une « lucarne » horizontale avec fenêtres et volets bois de proportions sensiblement carrées a été réalisée sur le versant Est de la toiture. La couverture est en tuiles à emboîtement de type de Marseille de couleur rouge. La présence de fenêtres de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



photos réalisées en 2019

taurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.

8. AP 16 «CHALET MIRAMAT» - 05, rue du Serp



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 16

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront

restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et un corps secondaire implanté perpendiculaire implanté en limite Est du site. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, avec des décrochés et des retraits, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques sont de « couleur sable ». Les ouvertures sont de proportions sensiblement carrées et verticales et de dimensions répétitives. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peints couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantrournées. Une « lucarne » horizontale avec fenêtres et volets bois de proportions sensiblement carrées a été réalisée sur le versant Est de la toiture. La couverture est en tuiles à emboîtement de type méridionale de « couleur rouge ». La présence de fenêtre de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur «rouge Basque». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations

dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des ouvrages de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.

9. AP 17 «LA RAFALE» - 03, rue du Serpolet

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 17

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

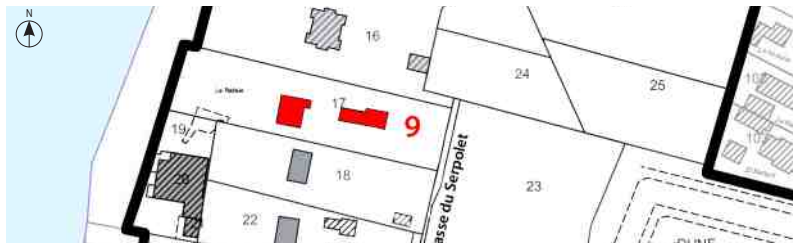
Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et d'un corps secondaire implanté perpendiculairement à l'Est du site. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, avec une partie en décroché à l'angle Nord-Est, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques de « couleur sable » sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont très majoritairement de proportions verticales et de même dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peint couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantrournées. La couverture est en tuiles à emboîtement de type de Marseille couleur rouge. A l'Est, la toiture est complétée par un auvent à pignon significatif qui marque et protège l'entrée principale. Cet auvent se distingue par une charpente ouvragée.

SITUATION



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations

dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 18

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par cloisir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

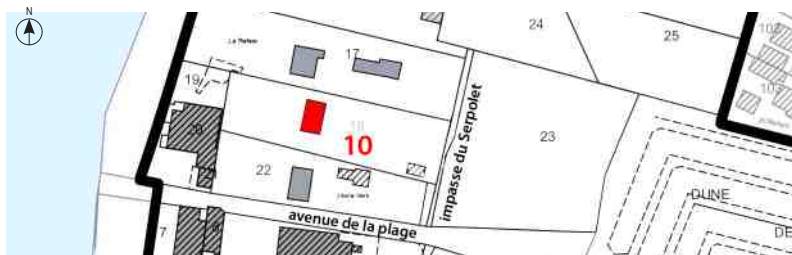
Maison d'habitation sur la dune, située en retrait de la rue de l'Erg. Elle est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et d'un corps secondaire implanté perpendiculairement implanté à l'Est du site. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest. L'architecture de la maison est marquée par l'importance du toit.

Les murs périphériques de « couleur sable » sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de même dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « vert Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peints couleur « vert Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chan-tournées. La couverture est en tuiles à emboîtement de type de Marseille couleur rouge. La présence de fenêtre de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur «rouge Basque». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge

Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REM-PLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera «rouge Basque» identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.

11. AP 22 « HURLE-VENT » - 42, avenue de la Plage



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 22

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardages composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas

de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faitages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation sur la dune, située en retrait du Serpolet et en limite de l'Avenue de la Plage est composée d'un corps principal orienté Est-Ouest et un corps secondaire implanté perpendiculairement dans la partie Est du site. Le corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peint couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chantrournées. Des « lucarnes » horizontales avec fenêtres et volets bois de proportions sensiblement horizontales a été réalisée sur les versants Est, Nord et Ouest de la toiture. La couverture est en tuiles à emboîtement de type méridional de couleur rouge brun.

SITUATION



photos réalisées en 2019

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur «rouge Basque». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations

dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera «rouge Basque» identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AN152

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue. Les niveaux de sols aux abords immédiats des constructions ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les couleurs et ambiances existantes à proximité. Ils seront essentiellement de nature minérale et de couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. Le traitement de sol des galeries sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grands formats. Ces revêtements de sol seront couleur sable. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

Les plantations, le cas échéant, seront limitées aux essences de la flore existante sur la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé, mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès existants ne seront pas modifiés.

Les clôtures sont proscrites. Seules sont autorisées les dispositifs type « clôtures » destinés à fixer le sable. Dans ce cas, ils seront réalisés en ganivelle en lattes de châtaigner. Tous autres dispositifs ou matériaux sont proscrits.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur sable, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur sable, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». Dans ce cas la finition est de fait lissée.

Les parois extérieures en bois seront réalisées en bardage composé de planches ou lames de bois posées verticalement dont la largeur est d'environ 20 cm dans le cas de largeur constante. Ces éléments peuvent également être de largeur variable. L'épiderme extérieur de ces parois bois peut être de différentes textures mais la lisibilité du veinage du bois doit rester perceptible. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, les ouvrages existants seront

restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétiques, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Il n'y a pas de gouttière et c'est mieux ainsi. Dans le cas de pose de gouttières et descentes des eaux de toitures, elles seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

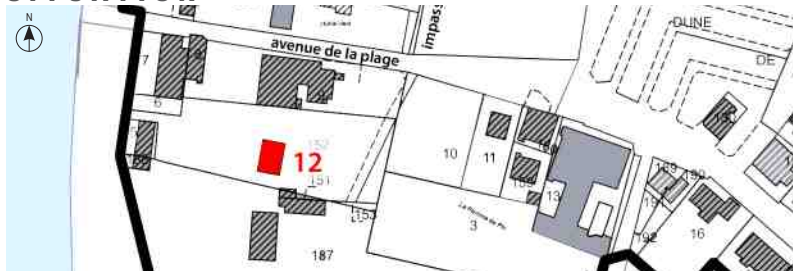
Maison d'habitation sur la dune, située au Sud de l'Avenue de la Plage est composée d'un corps de bâti orienté Est-Ouest. Ce corps d'habitation est un volume simple de plain-pied sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux. L'ensemble de la composition est symétrique par rapport à l'axe Est-Ouest. L'architecture de la maison est marquée par l'importance du toit.

Les murs périphériques, de « couleur sable », sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies de teinte blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur « rouge Basque ».

Les poteaux, planches de rives et les éléments de charpente ouvragés sont en bois peint couleur « rouge Basque ». Les chevrons et voliges, sont en bois de couleur naturelle.

La toiture se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie périphérique, portée par un ensemble régulier de poteaux bois chanfreinés et sablières avec contrefiches chanfreinées. Des « lucarnes » horizontales avec une fenêtre et volets bois de proportions horizontales a été réalisée sur les versants Ouest et Nord de la toiture. La couverture est en tuiles à emboîtement de type méridional de couleur rouge brun. La présence de fenêtre de toit en toiture de type « velux », perturbe l'unité de la couverture.

SITUATION



photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur sable local. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres, briques et bois (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Néanmoins, dans le cas du bois, celui-ci peut être teinté sur présentation d'un nuancier de teintes naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations

dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Dans le cas où les chevrons et la volige ou seulement la volige des avant toits seraient souhaités de teinte bois naturel, ou de couleur sable, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales s'il y avait lieu.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale et concernent autant le corps principal d'habitation que le cas échéant le bâtiment secondaire de service.



QUARTIER AVENUE DE LA PLAGE

PREAMBULE

Certaines maisons ont fait l'objet de travaux depuis la mise en application du PLU intercommunal.

Nous indiquons les maisons dont les travaux réalisés récemment ne sont pas conformes aux attendus indiqués dans les Fiches ci-après.

Bâtiment 13 AP 216 « Hôtel de la POMME DE PIN »

Les trois bâtiments originels, situés dans la partie Nord de l'unité foncière, ont été identifiés comme remarquable. La reconversion de l'établissement hôtelier en logements a remanié l'architecture des bâtiments situés dans la partie Sud et l'adjonction d'une pergola bois en façade Nord a modifié la lecture de l'architecture de cette façade principale sur la nouvelle Place publique.

Lors de ces dernières interventions sur ce patrimoine, le traitement des limites (les clôtures) sur l'espace public, au Nord et à l'Est a été redéfini ainsi que la limite Sud sur la dune.

Ces différentes modifications ont transformé la perception générale du patrimoine architectural mais les bâtiments originels implantés en limite Nord demeurent pour l'essentiel préservés. Les mesures de protection qui suivent se rapportent majoritairement à la partie originelle du patrimoine bâti.

Il convient d'indiquer, à ce stade des travaux en cours, que des non-conformités aux dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été constatées.

Maison 14 AN 189-AN 190

La maison originelle est remarquable. Elle a fait l'objet assurément d'une extension en façade Sud Est.

Le volume d'extension est en rupture avec l'architecture de la maison originelle. Les mesures de protections qui suivent se rapportent essentiellement à la maison originelle car c'est elle qui est remarquable et qui fait identité.

Néanmoins, l'extension Sud-Est doit faire l'objet de mesures de corrections pour « réparer » ce qui peut l'être. La clôture en béton, sur l'Avenue de la Plage, est de belle facture mais les derniers travaux sur la voirie ont transformé la configuration de celle-ci.

Il conviendra, lors des futurs travaux de voirie, de redonner l'aspect originel à cette clôture (hauteur notamment).

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES MAISONS SUR L'AVENUE DE LA PLAGE

La conception architecturale des maisons ne peut pas être modifiée à savoir :

- **Respect de la volumétrie générale**, les extensions et surélévations ne sont pas autorisées.
- **Maintien de la composition des façades** et notamment des proportions des ouvertures en façades des bâtiments originels.
- **Maintien du principe de toiture** avec conservation de la pente des toits. La tuile sera exclusivement du type tuile canal ou du type tuile romane, fortement galbée. Les ouvertures en toiture type fenêtre de toit ne sont pas autorisées. Les souches de cheminée

existantes conservées ne seront pas modifiées. Elles pourront éventuellement être supprimées. Conservation des principes constructifs des ouvrages de charpente apparent, les parties apparentes de sous face de toiture, les débords de toits et notamment les détails des éléments constitutifs (pièces chantournées, chanfreins...) et assemblages.

- **Maintien des auvents d'entrée** formant couvert en façade principale, de ses caractéristiques architecturales, des principes constructifs de la charpente apparente, du rythme des poteaux bois, de la composition de la sous face de la toiture, des détails



Maison 15 AP 129 « SOUVENIR »

La photographie présentée date de 2019. A cette période la clôture sur l'Avenue de la Plage était d'une architecture cohérente en termes de composition, de matériaux et de couleur. Cette clôture a fait l'objet d'une réfection totale modifiant le parfait réglage de la composition initiale. Elle a été modifiée sans demande d'autorisation d'urbanisme.

Maison 17 AP 120 « LA MURONAISE »

La photo présentée date de 2019. Depuis des travaux de couverture ont été réalisés (versant Ouest, partie du versant Est ...). La couverture a été refaite avec des tuiles type tuile à emboîtement dite « de Marseille » avec une couleur rouge qui impacte trop le paysage. La préconisation est rouge brun ou brun rouge. Nous préconisons de se conformer aux prescriptions ci-après lors des prochains travaux de couverture.

Il convient de vérifier si ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Maison 25 AN 70 « Résidence Dunes de Ballanque »

La photographie date de 2019. Depuis, il a été constaté en juin 2021 la pose d'une clôture en panneau bois opaque de hauteur de 2,15 m environ posée coté intérieur de la clôture originelle en maçonnerie. Cette clôture a été réalisée sans demande d'autorisation d'urbanisme.

Il convient de déposer cette clôture bois inappropriée, ainsi que le chaperon en terre cuite de la clôture maçonnée, qui dévalorisent la façade de cette maison remarquable.

des éléments constitutifs (pièces chantournées, chanfreins...) et des assemblages. Ces porches doivent être maintenus libres et ouverts sur l'extérieur. Ils ne peuvent pas être clos par un quelconque dispositif de fermeture type véranda ou autres.

- La signalétique et /ou enseigne commerciale (nom de l'immeuble ou désignation commerciale), numéro de rue et boîtes aux lettres :

Le nom de l'immeuble, ou la désignation commerciale de l'établissement, sera intégré dans la composition de la façade et la couleur sera rouge Basque, identique à celle des éléments des ouvrages

de charpente et de menuiseries en bois.

Le numéro d'adressage sera du type plaque en tôle d'acier émaillé, localisé sur ou à côté de la porte d'entrée, de couleur bleu identique à celui des plaques de désignation des rues. La boîte aux lettres sera soit intégrée dans la maçonnerie soit en applique. Elle sera judicieusement positionnée dans la composition de la façade et la couleur sera rouge Basque, identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.



13. AP 216 « HOTEL DE LA POMME DE PIN »



photo réalisée en 2018

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP 216

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante seront conservés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les **matériaux de sols** seront, autant que possible, perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès & les clôtures** devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées. Les portillons et portails seront conçus et réalisés dans la même écriture que les clôtures dans lesquelles elles s'inscrivent.

- En limite Public/Privé, la clôture sera soignée, de belle facture.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront à minima conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, consé-

quence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural de la façade pignon Nord centrale (dessin de colombage et remplissage en brique) sera conservé. Conservation également de la désignation de l'établissement, « Pomme de Pin ».

Les caractéristiques architecturales des balcons en façade principale Nord, (matériaux et dessin des corbeaux support et des garde-corps) seront conservées. Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La **charpente** est en bois : pannes, chevrons, voliges et planche de rives apparents. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de pannes, jambe de force, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou du type tuile romane, fortement galbée. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Edifice à l'origine à vocation commerciale situé à l'angle de l'Avenue de la Plage et de la Rue des Goélands. Sa façade principale Nord est orientée Avenue de la Plage, vers la Place Grand' Plage. Il forme une limite conséquente de la Place Grand' Plage. En limite Est, il forme la partie construite de la Rue des Goélands.

D'inspiration basco-landaise, cet ancien Hôtel de la Pomme de Pin a été reconverti en logements et établissements de commerces en Rez-de-chaussée. Il est composé de plusieurs volumes, variants du Rez-de-chaussée au R+2, avec des hauteurs variables.

Il bénéficie d'une grande visibilité et d'un emplacement stratégique, au pied de la dune. Il est de fait exposé aux regards.

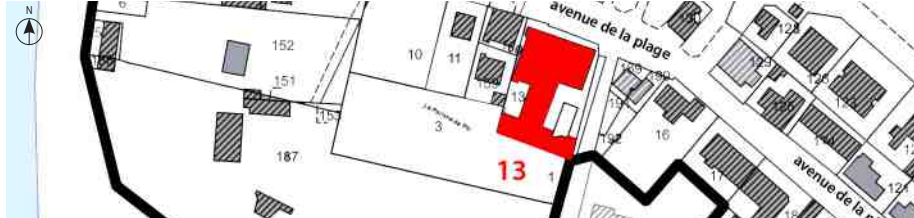
Les murs périphériques, de couleur blanc, contrastes avec la couleur rouge Basque des ouvrages bois. Les bâtiments originels présentent des éléments de modénatures et de décorations (bandeaux, corbeaux, jardinières, faux pans de bois...) et des balcons aux garde-corps bois ouvragés de couleurs identiques à celle des débords de toits et volets bois. La façade Nord est constituée d'un volume principal en retrait avec grande terrasse à l'étage, bordé par deux volumes latéraux. Cette composition symétrique soulignait et mettait en valeur l'entrée principale de l'établissement hôtelier.

Le volume central est caractérisé par un traitement de façade en faux pans de bois et remplissage en briques disposées en fougères avec une signalétique affirmée de couleur rouge Basque. L'enseigne de l'établissement, peinte en partie supérieure du pignon central Nord, s'insère parfaitement dans la façade et participe au décor de l'ensemble.

Les ouvertures sont de proportions proches du carré et verticales, de dimensions répétitives. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur rouge Basque.

La toiture de chacun des volumes est à deux eaux, avec murs gouttereaux orientés Est et Ouest. Les débords de toits des bâtiments originels sont constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées avec lambris sur chevrons, l'ensemble de couleur rouge Basque. La tuile est du type Romane de couleur rouge.

SITUATION



photos réalisées en 2019



descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits pour les bâtiments originels.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ou-

vrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILLES COURANTES, LES TUILLES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des ouvrages de charpente et de fermetures en bois.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



14. AN 189 & 190 - 37, avenue de la Plage



photo réalisée en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AN189 - AN190

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, la clôture existante en béton donnant sur l'Avenue de la Plage, de belle facture, sera conservée dans l'état actuel. Aucune modification n'est autorisée. Côté rue des Goélands, le principe d'une clôture végétale sera maintenu. Dans le cas de travaux d'entretien, de restauration ou de réparation la composition architecturale existante et les matériaux de construction utilisés seront identiques.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de

finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition d'éléments en maçonnerie d'enduit, ils seront lissés et traités d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade. Dans le cas d'éléments en briques, ils seront conservés brut de matière. Dans le cas de briques de terre cuite, ils pourront recevoir une protection incolore non filmogène.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

Les murs extérieurs de façades de la partie extension seront traités selon les mêmes principes que la construction originelle. Les bardages bois ne sont pas autorisés.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

Concernant la partie extension, la volige des débords de toits est actuellement posée sous chevrons. Lors de prochains travaux de couverture, la volige sera posée sur chevrons à l'identique de la maison originelle.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, elle forme une partie de la Rue des Goélands.

C'est une composition en deux volumes. Un premier, en partie Ouest, sur plan carré, est de plain-pied et couvert d'une toiture à quatre eaux. Un second, en partie Est, sur plan rectangulaire, est à étage. Ces deux volumes distincts sont couverts selon deux principes de toiture différents. La construction originelle Ouest, est couverte d'une toiture à quatre eaux. A l'Est, la partie extension est couverte par une toiture à deux eaux. A l'angle Sud Est un volume additionnel en appentis est couvert d'une toiture à un versant.

Il faut noter en façade Nord la qualité architecturale de la clôture béton basse en limite Nord. **Les murs périphériques**, de couleur « sable grisé » de la maison originelle sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies en briques et pierres, d'une couleur différente de celle des murs de façades. Les murs de façade de la partie extension sont en enduit de couleur « sable » avec également des baies en briques et pierres. Le mur pignon Nord a été recouvert, à tort, d'un bardage horizontal en bois, de couleur ivoire, similaire à celle des éléments de charpente apparents. Les ouvertures sont de proportions verticales et de mêmes dimensions notamment les fenêtres. L'ouverture en rez-de-chaussée du volume Est paraît avoir été remaniée et a donc perdu ses proportions d'origine. Certaines ouvertures sont équipées de volets roulants de couleur blanc cassé.

La toiture est différente selon les deux volumes. La toiture du volume originel forme une galerie débordante en façade Nord, portée par un ensemble composé de poteaux bois chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées, l'ensemble peint de couleur rouge Basque. Cette galerie protège l'entrée côté voie publique. Plus récemment, cette galerie a été fermée, par des baies vitrées placées au nu intérieur des poteaux, ce qui supprime l'espace ouvert, seul entre l'espace public et l'espace privé. De fait, cette façade maçonnée devient peu lisible.

Les débords de toit de la maison originelle sont peints de couleur rouge Basque. Ceux de la partie extension Est sont en bois de couleur « ivoire ». A l'exception du volume en appentis, la couverture de l'ensemble est en tuiles à emboîtement de type tuile de Marseille de couleur rouge brun.

photos réalisées en 2019 & 2021



SITUATION



est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

La toiture du volume additionnel Sud à la partie extension est actuellement couverte en tuiles méridionales. Lors de prochains travaux de couverture les tuiles seront du type tuile « de Marseille » de couleur brun rouge ou rouge brun.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

Les menuiseries extérieures et fermetures de la partie extension seront du même type que celles de la maison originelle. Les volets roulants en fermeture ne sont pas autorisés.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES

(PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques

(avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- **LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS** TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

La nature et la couleur des matériaux de l'extension seront identiques à celles de la maison originelle.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



15. AP129 « SOUVENIR » - 38, avenue de la Plage



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES A LA MAISON AP129

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées..

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès & les clôtures** devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées. - En limite Public/Privé, la clôture actuelle sur l'Avenue de la Plage est composée de planches de bois posées horizontalement sur poteaux bois, sur muret. Le portillon et le portail bois sont constitués de planches bois posées verticalement. Cet ensemble sur l'Avenue de la Plage et en retour sur l'Avenue de Brémontier a perdu de sa superbe. Il conviendrait de revenir à l'état avant travaux lors des prochains travaux d'entretien, de restauration ou de réparation. La couleur du muret sera blanc cassé et la partie ouvrage bois sera rouge basque. Le blanc pur est proscrit.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. Dans le cas où ces éléments sont en maçonnerie d'enduit, leur finition sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade. Dans le cas où ces éléments sont en briques, leur finition sera brut de matière avec possibilité d'application d'un produit de protection incolore non filmogène.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La **charpente** est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type « méridionale » ou « romane » ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest elle forme l'angle Avenue de la Plage et l'Avenue de Brémontier. C'est un volume sur plan carré, couvert d'une toiture à quatre eaux, avec en façade Sud une façon de toiture en pignon qui marque l'entrée. Un volume secondaire à l'Est forme le garage.

Il faut noter en façade Sud la qualité architecturale de la clôture constituée de lisses horizontales et potelets bois sur muret avec portillon constitué de lisses verticales bois, l'ensemble de couleur rouge Basque. Les murs de clôtures Est et Nord, en maçonnerie enduite couleur sable, sont couronnés d'éléments industrialisés en béton de belle facture. L'ensemble maçonnerie, charpente et couverture, menuiseries extérieures et clôtures en façade Sud, compose une architecture cohérente de bonne facture.

Les murs périphériques, de couleur « sable grisé », sont caractérisés en façades par des chaînages et encadrements de baies en briques et pierres, d'une couleur différente de celle des murs de façades. La brique est également présente à l'extérieur de l'habitation, en allèges, garde-corps façon claustras et une souche de cheminée ouvragée. Les ouvertures sont de proportions verticales, dont certains sont équipés de volets bois à deux vantaux peints de couleur rouge Basque, à l'identique des éléments de charpente et planches de rives bois.

La toiture du volume principal forme une galerie en façade Sud, portée par une charpente bois, composée de poteaux bois chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées, l'ensemble peint de couleur rouge Basque. Cette galerie surélevée par rapport au niveau de la voie publique protège l'entrée côté espace public. Plus récemment, cette galerie a été modifiée, par la pose de baies vitrées qui ferme l'espace couvert ouvert, seuil entre l'espace public et l'espace privé. De fait, la façade Sud maçonnée devient peu lisible.

Dans l'axe de la façade principale Sud, une façon de toiture en pignon marque l'entrée qui se distingue par une charpente très ouvragée. Les débords de toit de la maison sont peints de couleur rouge Basque. La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur rouge.

SITUATION



d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ou-

vrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE : Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

16. AP121 « VILLA LEON » - 32, avenue de la Plage



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP121

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épinettes de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées. Il n'y a pas de portillons et portails et c'est mieux ainsi.

- En limite Public/Privé, la clôture existante en béton donnant sur l'Avenue de la Plage, de belle facture, sera conservée dans l'état actuel. Aucune modification n'est autorisée. Dans le cas de travaux d'entretien, de restauration ou de réparation la composition architecturale existante et les matériaux de construction utilisés seront identiques. La couleur sera « blanc cassé ». Le blanc pur est proscrit.
- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation située très légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, c'est un volume simple, sur plan rectangulaire, avec décrochements au Nord, couvert d'une toiture à quatre eaux. En façade Sud, une façon de toiture en pignon marque l'entrée. Les volumes à l'Est et au Nord, sont, par hypothèse, des agrandissements ultérieurs à la construction d'origine.

Il faut noter en façade Sud, la qualité architecturale de la clôture en béton, constituée de potelets verticaux assemblés entre deux lisses horizontales chacune de section différente. Cet ouvrage de clôture supporte les poteaux bois de la charpente de la galerie.

Les murs périphériques sont de couleur blanc cassé / ivoire pour la maison, et blanc pour les clôtures. Ils sont caractérisés en façade par des chaînages, encadrements de baies et soubassement en pierres moulurées, de couleur identique de celle des murs de façades. Les ouvertures sont de proportions verticales et les fenêtres de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois de couleur rouge Basque à l'identique des éléments de charpente.

La toiture forme une galerie en façade Sud, portée par un ensemble composé de poteaux bois chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées, l'ensemble peint de couleur rouge Basque. Cette galerie protège l'entrée, notamment du soleil, côté voie publique. Cet espace couvert ouvert, forme un seuil entre l'espace public et l'espace privé. Dans l'axe de la façade principale Sud, une façon de toiture en pignon marque l'entrée qui se distingue par un ouvrage spécifique de décoration en triangle intégrant le nom de la maison. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et voliges, sont peints de couleur rouge Basque. La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur bariolée rouge, sable et rosé.

SITUATION**DETAILS D'ARCHITECTURE**

photos réalisées en 2019

est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX**- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :**

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce

rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



17. AP120 « LA MUGRONAISE » - 30, avenue



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP120

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épinettes de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

-En limite Public/Privé, la clôture existante composée d'une grille métal sur muret donnant sur l'Avenue de la Plage, sera conservée dans l'état actuel. Aucune modification n'est autorisée. Dans le cas de travaux d'entretien, de restauration ou de réparation la composition architecturale existante et les matériaux de construction utilisés seront identiques. La couleur sera rouge basque pour la grille et blanc cassé pour le muret. Le blanc pur est proscrit.

-En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. Dans le cas où ces éléments sont en maçonnerie d'enduit, leur finition sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade. Dans le cas où ces éléments sont en briques, leur finition sera brut de matière avec possibilité d'application d'un produit de protection incolore non filmogène.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Les éléments de charpente ouvragés, les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par cloisir et ruban souple). Les gouttières et descentes des

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située très légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, c'est un volume simple, sur plan rectangulaire avec extension Ouest, couvert d'une toiture à quatre eaux.

Les murs périphériques, de couleur sable sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies en briques et pierres de couleur différente de celle des murs de façade. Les ouvertures sont de proportions verticales et les fenêtres de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois de couleur brun similaire aux éléments de charpente composant les débords de toit.

La toiture à quatre pans se prolonge en façade Ouest pour couvrir l'extension. La couverture est en tuiles à emboîtement de type tuile de Marseille de couleur rouge brun. Les éléments décoratifs en terre cuite du faîtage sont de belle facture et les éléments de récupération des eaux de toitures (gouttières et descentes) sont en zinc cuivré.

SITUATION



photos réalisées en 2019

eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce

rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façade et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

18. AP117 « VILLA PAULINE » - 28, avenue de



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AP117

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès & les clôtures** devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées. Il n'y a pas de clôture

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture sur l'Avenue de la Plage.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont

pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée..

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. Dans le cas où ces éléments sont en maçonnerie d'enduit, leur finition sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade. Dans le cas où ces éléments sont en briques, leur finition sera brut de matière avec possibilité d'application d'un produit de protection incolore non filmogène.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La **charpente** est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sous chevrons. Lors de prochains travaux de couverture le lambris sera remplacé par de la volige bois posée sur chevron. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation, convertie en commerce, située très légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, c'est un volume simple, sur plan rectangulaire, couvert d'une toiture à quatre eaux. En façade Sud, une façon de toiture en pignon marque l'entrée. La signalétique, les différentes enseignes commerciales et les stores à projection, qui reprennent les couleurs des éléments de charpente, brouillent la lecture de la composition architecturale de la maison. Le dépôt de marchandises, et notamment en façade Ouest, contribue à détériorer la perception de cette maison remarquable.

Les murs périphériques, de couleur sable clair sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies en briques et pierres peints de couleur identique à celle des murs de façades. Les ouvertures sont peu visibles mais à priori de proportions verticales.

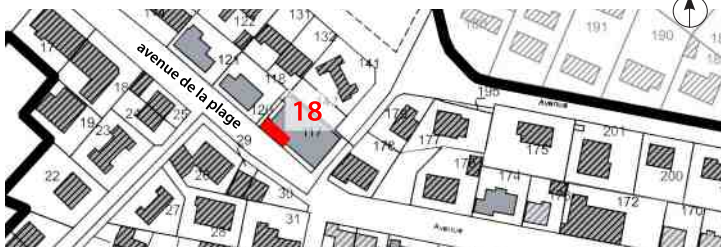
La toiture forme une galerie en façade Sud, portée par une charpente bois, composée d'une ferme ouvragée, de poteaux bois chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées, l'ensemble peint de couleurs vert et blanc. Cette galerie protégeait l'entrée côté espace public. Elle a été modifiée par la pose de baies vitrées qui ferme l'espace, à l'origine couvert ouvert, pour augmenter la surface de vente. De fait, la façade Sud maçonnée devient illisible.

Dans l'axe de la façade principale Sud une façon de toiture en pignon marque l'entrée qui se distingue par une charpente très ouvragée. L'architecture de cet ouvrage est altérée par l'enseigne commerciale appliquée en façade. Les débords de toit de la maison sont peints de couleurs vert et blanc. La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur rouge brun.



photos réalisées en 2019

SITUATION



de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles seront en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles seront en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits. Pour la fermeture des menuiseries de la partie commerciale les dispositifs de fermeture pourront être d'une autre nature.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon

les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



19. AO178 « L'ESCALE » - 26, avenue de la Plage



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO178

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épinettes de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture, au sens commun du terme, sur l'Avenue de la Plage. Un muret fait office de « clôture ». La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sous chevrons. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située en retrait de l'Avenue de la Plage et à l'alignement de la rue des Alouettes. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, c'est un volume sur plan en équerre, couvert d'une toiture à cinq eaux. La façade principale Sud est composée d'un volume Est à mur gouttereau en retrait, et d'un volume Ouest en pignon, avec des versants très pentus. La façade Ouest est très faiblement percée, pour se protéger des intempéries atlantiques. La toiture du volume à mur gouttereau se prolonge au-delà des murs périphériques et forme une galerie portée par un ensemble de poteaux maçonnés et contrefiches en bois ouvragées. Elle est partiellement fermée par des murets maçonnés qui s'insèrent entre les poteaux et par des portillons composés d'éléments en bois verticaux. Le volume en pignon qui abrite l'entrée principale, se caractérise par une ferme en bois ouvragée, portée également par des poteaux maçonnés et contrefiches en bois ouvragées. Le débord de toit, très prononcé, laisse apparaître les pannes et voliges. L'architecture originelle semble avoir été modifiée par la fermeture des parties couvertes et ouvertes sur l'Avenue. Les murs extérieurs et autres éléments maçonnés sont de couleur blanche similaire à celle de la volige. Les éléments de charpente en bois, les planches de rive et volets en bois sont de couleur bleu.

Les murs périphériques, sont de couleur blanc cassé. Les ouvertures sont de proportions variables. Certaines sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois de couleur bleu à l'identique des éléments de charpente. En pignon, les menuiseries extérieures s'insèrent dans les éléments de la charpente bois.

La toiture en équerre, en pignon avec petite croupe partielle en façade Sud et murs gouttereaux avec décrochements en façade Ouest forme un ensemble architecturalement intéressant. Les ouvrages de charpente bois, dont la composition du pignon et les pièces chanfreinées et chantournées, de couleur bleu, participent à qualifier l'architecture de la toiture. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et voliges, sont également de couleur bleu. La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur rouge brun.

SITUATION



photos réalisées en 2019

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque. La référence de ce

rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AN63 - AN64

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un muret support des poteaux bois de charpente fait office de « clôture ». Il sera conservé dans l'état (épaisseur, hauteur, chaperon...). La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLU

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTERIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage et formant l'angle de l'Avenue et de la Rue du Courant. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, l'assemblage de deux volumes mitoyens, sur plans sensiblement carrés, semblent déterminer deux habitations distinctes. Les volumes sont couverts d'une toiture à plusieurs eaux. En façade Ouest, le corps principal est en retrait définissant ainsi une cour fermée, accessible, derrière une clôture maçonnée. Sur cette façade, la toiture forme un couvert type galerie. En façade Nord, une galerie unit les deux volumes contenus sous un même toit et deux façons de toiture en pignon marquent les accès aux habitations. En façade principale Nord, l'unité architecturale de la maison est altérée par le type de tuile et la couleur différents selon les habitations.

Il faut noter, en façade Nord, l'intérêt architectural de la clôture basse en maçonnerie enduite, support de la charpente de la galerie.

Les murs périphériques, de couleur sable clair en façade Nord et blanc en façade Ouest sont caractérisés en façade Nord particulièrement par des encadrements de baies décoratifs en briques et pierres. Les ouvertures sont majoritairement de proportions verticales et de mêmes dimensions, notamment les fenêtres. Les ouvertures sont équipées soit de volets bois battants, soit de volets persiennes de belle facture. Les couleurs sont différentes selon les habitations, rouge Basque pour l'habitation Ouest et brun foncé pour l'habitation Est.

La toiture est continue et se prolonge en façade Nord pour former une galerie. Elle est portée par un ensemble composé de poteaux bois chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées. Cette galerie, qui protège les entrées côté voie publique, est fortement marquée par deux façons de toiture en pignon qui signifient les entrées aux habitations. Ces deux ouvrages se distinguent par une charpente spécifique notamment par des fermes très ouvragées de belle facture. Les débords de toit, qui laissent apparents les chevrons et voliges, sont peints de couleur rouge Basque et brun foncé. Egalement selon les habitations, la couverture est en tuiles de type différent : à emboîtement de type Méridionale de couleur rouge brun et à emboîtement de type de Marseille de couleur rouge.



photos réalisées en 2019



SITUATION



Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants et persiennes, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce

rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence du « rouge Basque » sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AN65

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, la clôture actuelle sur l'Avenue de la Plage, est composée de planches de bois posées horizontalement sur potelets bois, sur muret, avec portillon bois constitués de planches bois posées verticalement. La composition de cette clôture, de bonne facture, ne pourra pas être modifiée. La couleur du muret sera blanc cassé et la partie ouvrage bois sera rouge basque. Le blanc pur est proscrit.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation située en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, la volumétrie sur plan en équerre, avec volume additionnel à l'Est, est couvert pour l'essentiel d'une toiture à quatre eaux. En extension Est, le volume secondaire fait fonction de garage. En façade principale Nord, la toiture du volume Ouest est très marquée par un pignon avec des versants très pentus et débordants. La toiture du volume Est se prolonge au-delà des murs périphériques pour former en façade Nord une galerie portée par un ensemble de charpente bois ouvragées. Le pignon, se caractérise par une façon de ferme en bois décorative, très ouvragée, portant un débord de toit conséquent. Les murs extérieurs et le muret de clôture maçonnés sont de couleur sable pour la construction originelle. Les éléments de charpente en bois, les planches de rive et volets en bois sont rouge Basque.

Il faut noter, en façade Nord, la qualité architecturale de la clôture bois, constituée d'un muret affirmant la topographie de l'Avenue, support de potelets verticaux et deux lisses horizontales, le tout en bois. Le portillon est composé de lisses verticales bois de même section que celles horizontales précédemment décrites. L'ensemble clôture, marqué par sa simplicité, la justesse du dessin et sa couleur rouge Basque est de belle facture. **Les murs périphériques**, de couleur sable pour la maison originelle et sable clair pour le volume du garage sont caractérisés, en façade Nord, par des chaînages d'angles et encadrements de baies décoratifs en briques, pierres et éléments moulurés. Les linteaux des ouvertures sont tout particulièrement soignés. Un bandeau en briques souligne le pignon et formalise les appuis des ouvrages de charpente du débord de toit. Ces éléments de modénatures, décoratifs, lorsqu'ils sont en pierres ou moulurés, sont de couleur plus claire que celle de la façade. Les ouvertures sont majoritairement de proportions verticales. Certaines sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois de couleur rouge Basque à l'identique des éléments de charpente.

La toiture en équerre est affirmée par un pignon à fort débord de toit avec charpente ouvragée et décorative. La partie Est de la maison originelle est composée d'une galerie ouverte portée par poteaux chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées. L'ensemble architectural des ouvrages de charpente de cette façade, de couleur rouge Basque, sont de belle facture. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et voliges sont également de couleur rouge Basque. La couverture est en tuiles à emboîtement type Romane de couleur légèrement bariolée sable et ocre clair.

est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évènements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur « blanc cassé ». La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ou-

DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2019



SITUATION



vrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON A0174

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, la clôture actuelle sur l'Avenue de la Plage, est composée de potelets béton et grillage souple avec portail métallique de couleur rouge basque, fixé sur piles maçonnées. Cet ensemble sera conservé dans l'état mais la couleur blanc pur est proscrit.
- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, consé-

quence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural de la façade pignon (dessin de colombage et remplissage en brique) sera conservé. Conservation également dans l'état actuel du non de la maison, « Rose-Marie ».

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, fermes, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, la volumétrie, sur plan rectangulaire avec retour à l'angle Sud-Ouest, est couverte d'une toiture à six eaux. En façade principale Sud, le volume Ouest est très marqué par un pignon dissymétrique avec un dessin de pans de bois et remplissages en briques disposée en fougères. La toiture du volume Est se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie portée par un ensemble poteaux et poutre-sablère de belle expression. Les murs extérieurs et les parties maçonnées de la clôture sont de couleur blanc très impactant sous l'effet du soleil. Les éléments de charpente en bois, les planches de rive, volets bois et portail de la clôture sont de couleur rouge Basque. L'ensemble de la composition architecturale de la façade Sud est de belle facture.

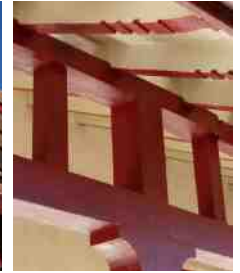
Il faut noter, en façade Sud, la composition de la clôture qui a conservé une partie de sa constitution originelle formée de potelets béton et grillage.

Les murs périphériques, de couleur blanc, sont caractérisés en façade Sud par la composition sophistiquée de la partie en pignon comprenant les signes distinctifs de l'architecture basco-landaise (faux pans de bois, décors remplissage briques disposées en fougères, traitement des débords de toits, couleur rouge Basque, ...). Concernant la partie Est, il faut noter la conception architecturale de la galerie et notamment des poteaux et de la poutre-sablère. Les ouvertures sont majoritairement de proportions verticales. Certaines sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois de couleur rouge Basque à l'identique des éléments de charpente.

La toiture en équerre est affirmée par un pignon à débord de toit prononcé avec charpente ouvragée, notamment les têtes de pannes. La partie Est de la maison est composée d'une galerie ouverte portée par poteaux avec façon de chapiteaux et poutre-sablère reprenant le rythme des montants verticaux de la façade pignon. Le versant Ouest se prolonge au plus bas pour protéger la maison des intempéries atlantiques. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et lambris sont de couleurs rouge Basque et blanc. Le lambris en sous face des débords de toit, de couleur blanc, met d'autant plus en valeur les éléments de charpente ouvragés.

La couverture est en tuiles à emboîtement type Méridionale de couleur légèrement bariolée sable et ocre brun.

photos réalisées en 2019



SITUATION



Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Le volet roulant existant de la baie située dans l'axe de la façade pignon peut être conservé. Les volets roulants pour les autres baies et les portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce

rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, Références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON A0173

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits. La bande enherbée située entre le muret et la limite du domaine public sera conservée en l'état (surface perméable et végétalisée).

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un muret support des poteaux bois de charpente fait office de « clôture ». Il sera conservé dans l'état (épaisseur, hauteur, chaperon...), mais la couleur blanc est proscrit. La construction d'une clôture n'est pas autorisée.
- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTERIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Les décors façon pans de bois en façades latérales seront maintenus (dessin, matériaux et couleur « rouge Basque ».)

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouverts. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale. La façon de poutre caisson filante en sablière, façade Sud, sera conservée dans l'état (composition, matériaux et couleur) sachant que le blanc pur est proscrit.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord / Sud, c'est un volume simple sur plan carré, couvert d'une toiture à deux eaux. La façade principale Sud, est marquée par la toiture qui se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie surélevée par rapport à celui de l'Avenue et portée par un ensemble poteaux et poutre-sablière d'élégante expression. Les murs extérieurs et les parties maçonnées de la clôture sont de couleur blanc, impactant sous l'effet du soleil. Les éléments de charpente bois, les planches de rive, volets bois et portail de la clôture sont de couleurs rouge Basque et blanc. La simplicité de la composition architecturale de la façade Sud, et le jeu de couleurs rouge Basque et blanc, sont de belle facture.

Il faut noter, en façade Sud, la composition de la clôture maçonnée, de la même couleur que les murs de façades, qui à la fois, délimite l'espace privé et l'espace public et porte les poteaux bois de la galerie. Cette maçonnerie de clôture se prolonge de part et d'autre du perron d'accès à la galerie.

Les murs périphériques, de couleur blanc et blanc beige sont caractérisés, en façade Sud, par l'architecture de la galerie et en façades pignons Est et Ouest par un décor de pans de bois de couleur rouge Basque. Les souches de cheminée participent à qualifier le rapport maçonneries et toiture. La surélévation et la profondeur de la galerie, tenue par une poutre-sablière et contenue derrière un muret de clôture bas, déterminent un couvert, ouvert, aux qualités d'usages et spatiales remarquables. Les ouvertures sont majoritairement de proportions verticales, soulignées par des encadrements moulurés et équipées de volets bois à deux vantaux de couleur rouge Basque, couleur identique aux éléments de charpente.

La toiture à deux pans, avec murs gouttereaux au Sud et au Nord est caractérisée par l'importance de la galerie Sud, sa poutre-sablière à caisson façonnée par un arc tendu en sous face de couleur blanche portée par des poteaux bois rouge Basque. Les façades pignons Est et Ouest sont pourvues d'une croupe partielle participant à la composition de ces deux façades latérales. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et lambris sont de couleur rouge Basque.

La couverture est en tuiles à emboîtement type Méridionale de couleur légèrement bariolée sable et ocre brun.

DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2021



SITUATION



eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas ou des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas ou des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles. miné selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AN68

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épinettes de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un muret support des poteaux bois de charpente fait office de « clôture ». Il sera conservé dans l'état (épaisseur, hauteur, chaperon... perron), mais la couleur blanc est proscrit. La construction d'une clôture n'est pas autorisée.
- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale. La façon de poutre caisson filante en sablière, façade Sud, sera conservée dans l'état (composition, matériaux et couleur) sachant que le blanc pur est proscrit.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage, orientée Nord / Sud. C'est un volume simple sur plan approximativement carré, couvert d'une toiture à deux eaux. En façade Nord, une façon de toiture en pignon marque l'entrée.

Il faut noter, sur cette façade Nord, la qualité de la clôture maçonnée qui se prolonge de part et d'autre du perron d'accès à la galerie. Cet ouvrage de clôture supporte les poteaux bois de la charpente de la galerie.

Les murs périphériques sont de couleur blanc cassé/ivoire, pour la maison et blanc pour la clôture. Ils sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies, de couleur identique à celle des murs de façades. Les ouvertures sont de proportions verticales et les fenêtres de mêmes dimensions. Elles sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois de couleur vert Basque, à l'identique d'une partie des éléments de charpente.

La toiture forme une galerie en façade Nord, portée par un ensemble composé de poteaux bois chanfreinés, panne sablière et contrefiches chantournées, l'ensemble peint de couleur Vert Basque et blanc. Cette galerie protège l'entrée côté voie publique. Cet espace couvert ouvert, forme un seuil entre l'espace public et l'espace privé. Dans l'axe de cette façade principale Nord, une façon de toiture en pignon marque l'entrée qui se distingue par une façon de ferme ouvragée et décorative. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et voliges, sont de couleur blanc ainsi que les planches de rives. La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur rosée.

SITUATION



Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2019

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AN70

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempéstif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un muret forme la clôture avec perron matérialise la limite une forme de « clôture ».

La clôture sera rétabli dans son état origine (épaisseur, hauteur, chaperon...piles matérialisant l'accès...), mais la couleur blanc est proscrit. La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, consé-

quence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que, encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural de la partie en pignon de la façade Sud et en façades Est et Ouest (dessin de colombage et remplissage brique posé façon fougère) sera conservé dans l'état.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale. La façon de poutre caisson filante en sablière, façade Sud, sera conservée dans l'état (composition, matériaux et couleur) sachant que le blanc pur est proscrit.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sous chevrons. Lors de prochains travaux de couverture, le lambris sera remplacé par de la volige bois posées sur chevrons. Les planches de rives seront également en bois. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée. Le PVC est proscrit.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faitages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

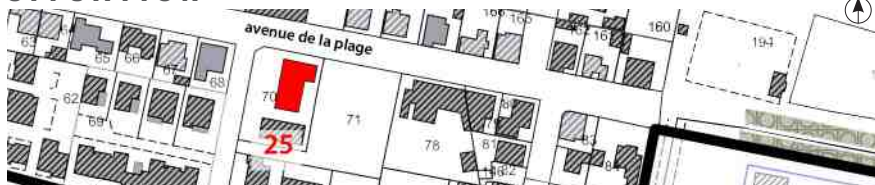
Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage et formant l'angle de l'Avenue et de la Rue de la Passerelle, orientée Nord / Sud. C'est un volume simple sur plan rectangulaire pour la construction principale. Il est couvert d'une toiture à deux eaux avec une façon de toiture en pignon qui marque l'accès et oriente la façade principale sur l'Avenue de la Plage. Le retour en équerre, Rue de la Passerelle, prolonge la construction de cette maison devenue Résidence Dunes de Ballanque. Sur cette limite Ouest, le mur de façade est plus en retrait. Il forme une cour ouverte sur la rue.

Il faut noter, en façade Nord, l'importance de la clôture maçonnée qui délimite et filtre l'espace privé par rapport à l'espace public. L'architecture originelle de cet ouvrage de clôture a été modifiée, détériorée et récemment dénaturée par une palissade industrielle bois opaque.

Les murs périphériques sont de couleur blanc cassé / ivoire. Ils sont caractérisés en façade par des chaînages et encadrements de baies, de couleur identique à celle des murs de façades. Certaines baies sont soulignées en linteaux par un bandeau façon génoises en sous face. Les façades pignons sont pourvues de faux pans de bois de couleur rouge Basque avec remplissage de briques disposées en fougères de couleur blanc. Les ouvertures sont de proportions variables avec des linteaux de forme différentes. Elles sont équipées de volets battants bois à deux vantaux et volet roulant de couleur rouge Basque, à l'identique des faux pans de bois et fermetures.

La toiture est marquée par des débords de toit prononcés avec dans l'axe de la façade principale Nord, une façon de toiture en pignon qui signifie l'entrée principale. Les débords de toit, qui dissimulent les éléments de charpente sont traités en sous face par une volige pvc doté, en rive, de bandeaux également en pvc, de couleur blanc. Ce traitement des débords de toit abîme les qualités architecturales de la maison. La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur légèrement bariolée sable et ocre brun.

SITUATION



photos réalisées en 2019



(pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Le volet roulant existant de la baie située en façade Nord (dans l'angle Nord-Ouest) est accepté. Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits pour les autres baies.

Ces dispositions architecturales concernent tous les percements.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES

(PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILLES COURANTES, LES TUILLES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

26. AO170 «PETIT JEAN-LOU» - 16, avenue de la Plage



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO170

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un muret forme la clôture avec perron matérialise la limite une forme de « clôture ».

Le muret clôture sera conservé dans son état originel (épaisseur, hauteur, chaperon...), mais la couleur blanc est proscrit. La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural en façades Est et Ouest (dessin de colombage et couleur rouge Basque) sera conservé.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale. La façon de poutre caisson filante en sablière, façade Sud, sera conservée dans l'état (composition, matériaux et couleur) sachant que le blanc pur est proscrit.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et volige sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closier et ruban souple). Les gouttières et descentes des

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord / Sud, c'est un volume simple sur plan carré, couvert d'une toiture à deux eaux. La façade principale Sud, est marquée par la toiture qui se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie, surélevée par rapport à celui de l'Avenue et portée par un ensemble poteaux et poutre-sablière en caisson. Les murs extérieurs et les parties maçonnées de la clôture sont de couleur blanc, impactant sous l'effet du soleil. Les éléments de charpente bois, les planches de rive et volets bois sont de couleurs rouge Basque et blanc. La simplicité de la composition architecturale de la façade Sud, et le jeu de couleurs rouge Basque et blanc, sont de belle facture.

Il faut noter, en façade Sud, la composition de la clôture maçonnée, de la même couleur que les murs de façades, qui à la fois délimite l'espace privé et l'espace public et porte les poteaux bois de la galerie. Cette maçonnerie de clôture se prolonge de part et d'autre du perron d'accès à la galerie

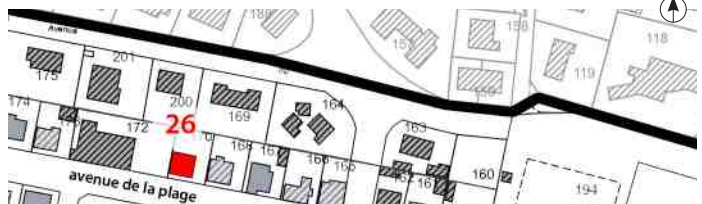
Les murs périphériques, de couleur blanc, sont caractérisés en façade Sud par l'architecture de la galerie et en façades pignons Est et Ouest par un décors de pans de bois de couleur rouge Basque. La surélévation et profondeur de la galerie, tenue par une poutre-sablière et contenue derrière un muret de clôture, déterminent un couvert, ouvert, aux qualités d'usages et spatiales remarquables. Les ouvertures semblent avoir été remaniées, et ont perdu leurs proportions d'origine. Elles sont soulignées par des encadrements moulurés et équipées de volets roulants de couleur blanc cassé. Les façades Est et Ouest sont très faiblement percées.

La toiture à deux pans, avec murs gouttereaux au Sud et au Nord est caractérisée par l'importance de la galerie Nord, sa poutre-sablière à caisson façonnée par un arc tendu en sous face de couleur blanc cassé portée par des poteaux bois chanfreinés et panne sablière de couleur rouge Basque. Les extrémités Est et Ouest de la galerie sont partiellement fermées sous toiture. Les façades pignons Est et Ouest sont pourvues d'une croupe partielle participant à la composition de ces deux façades latérales. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et lambris sur embouts de pannes sculptées sont de couleur rouge Basque. La couverture est en tuiles à emboîtement type Méridionale de couleur rouge.



photos réalisées en 2019

SITUATION



eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes seront en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

Lors de travaux de peinture, dans le cas où les pannes, chevrons et la volige des avant-toits seraient conservés de couleur sable clair, il conviendra de préciser la couleur sur un nuancier.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO168

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un muret avec retours perpendiculaires en façades Est et Ouest et perron d'entrée, doté d'un chaperon, forme clôture.

Ce « muret clôture » sera conservé dans son état originel (dessin, épaisseur, hauteur, chaperon...), mais la couleur blanc est proscrit. La plantation de végétaux en pied de « muret clôture » sera maintenue et entretenue. La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural en façades Est et Ouest (dessin de colombage) sera conservé.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale. La façon de poutre caisson filante en sablière, façade Sud, sera conservée dans l'état (composition, matériaux et couleur bois naturel). Dans le cas de mise en peinture de ces ouvrages il conviendra de se référer au paragraphe ci-après « nature et couleur des matériaux ».

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sur et sous chevrons. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée mais avec lambris ou voliges sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette dernière composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord / Sud, c'est un volume simple sur plan carré, couvert d'une toiture à deux eaux. La façade principale Sud est marquée par la toiture qui se prolonge au-delà des murs périphériques pour former une galerie, surélevée par rapport à celui de l'Avenue et portée par un ensemble poteaux et poutre-sablière en caisson. Les murs extérieurs et les parties maçonnées de la clôture sont de couleur blanc cassé / ivoire. Les éléments de charpente bois, les planches de rive et volets bois sont de teinte naturelle. La simplicité de la composition et les proportions de la façade Sud manifeste un réel intérêt architectural.

Il faut noter, en façade Sud, la composition de la clôture maçonnée, de la même couleur que les murs de façades, qui à la fois, délimite l'espace privé et l'espace public et porte les poteaux bois de la galerie. Cette maçonnerie de clôture se prolonge de part et d'autre du perron d'accès à la galerie.

Les murs périphériques, de couleur blanc cassé / ivoire sont caractérisés, en façade Sud, par l'architecture de la galerie et en façades pignons Est et Ouest par un décor de pans de bois de couleur blanc. La souche de cheminée participe à qualifier les rapports de volumes, de matières et de couleur. La surélévation et la profondeur de la galerie, tenue par une poutre-sablière et contenue derrière le muret de clôture, construisent un couvert, ouvert, qui déterminent des qualités d'usages et spatiales. Les ouvertures sont de proportions verticales. Elles sont soulignées par des encadrements moulurés et équipées de volets battants en bois traité teinte naturelle, couleur brun foncé. La façade Est est faiblement percée et la Ouest est aveugle.

La toiture à deux pans, avec murs gouttereaux au Sud et au Nord est caractérisée par l'importance de la galerie Nord, sa poutre-sablière à caisson façonnée par une oblique en sous face, de couleur brun, portée par des poteaux bois chanfreinés. Les extrémités Est et Ouest de la galerie sont partiellement fermées sous toiture. Les façades pignons Est et Ouest sont pourvues d'une croupe partielle participant à la composition de ces deux façades latérales. Les débords de toit laissent apparaître des chevrons aux extrémités sculptés et une planche de rive également finement décorée, le tout en bois traité de teinte naturelle, légèrement brun.

spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES

(PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie

DETAILS D'ARCHITECTURE



SITUATION



sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- **LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS** TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- **LES OUVRAGES DE COUVERTURE** C'EST-À-DIRE LES TUILLES COURANTES, LES TUILLES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- **LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :**

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- **LES MENUISERIES EXTÉRIEURES** (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- **LA SIGNALÉTIQUE** (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

28. AO167 «RAMUNTCHO» - 12, avenue de la Plage



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO167

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées. - En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. Un garde-corps composé de piles maçonnées et lisses, forme clôture. Un portail composé d'une structure non apparente en façade sur Avenue et de planches bois posées verticalement contrôle l'accès véhicule en façade.

Cette disposition architecturale sera conservée avec les modifications suivantes : réduire la hauteur de la fermeture bois de la terrasse (hauteur maximum 1m) et repeindre le portail couleur rouge Basque selon référence indiquée dans le paragraphe ci-après « nature et couleur des matériaux ». La couleur blanc est proscrit. La plantation des végétaux en pied de la façade Nord sera maintenue et entretenue. La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural en façade pignon Nord (dessin de colombages et remplissages en briques posées façon fougère) sera conservé.

Les soubassements et le (les) contrefort(s) en pierres et chaperon seront maintenus dans leur configuration actuelle et leur couleur.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance ou réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation, d'inspiration basco-landaise, située légèrement en retrait de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord/ Sud, la volumétrie sur plan rectangulaire est couverte d'une toiture à deux eaux. La façade principale Sud est marquée par un pignon dissymétrique avec un dessin de pans de bois et remplissages en briques disposées en fougères. A l'angle Sud-Est Est, le volume dégage un grand porche surélevé par rapport au niveau de l'Avenue formant l'entrée de la maison. Ce « creusement » du volume rappelle « le lorio » des maisons basques traditionnelles. Cet angle de la construction est porté par un poteau façon colonne avec chapiteau. Un contrefort en pierres, situé à l'angle Sud-Ouest et le soubassement également en pierres signent la construction. Les murs extérieurs et les parties maçonnées de la clôture sont de couleur blanc très impactant sous l'effet du soleil. Les éléments de charpente en bois, les planches de rive, volets bois et garde-corps de la clôture sont de couleur rouge Basque.

Il faut noter, en façade Sud, l'ensemble escalier et garde-corps formant clôture de la terrasse porche d'entrée, qui a été modifié. Cette transformation a altéré le dessin originel de la composition.

Les murs périphériques, de couleur blanc, sont caractérisés en façade Sud, par la composition sophistiquée de la partie en pignon comprenant les signes distinctifs de l'architecture basco-landaise (faux pans de bois, décors remplissage briques disposées en fougères, traitement des débords de toits, couleur rouge Basque, ...). En partie Est, la conception architecturale du porche d'entrée avec son escalier d'accès et son poteau/colonne d'angle participe à caractériser cette maison remarquable. Les ouvertures sont de proportions variables. Elles sont équipées de volets battants à deux vantaux en bois ou roulant de couleur rouge Basque, à l'identique des éléments apparents de la charpente.

La toiture en pignon sur la façade principale Sud est affirmée par un débord de toit prononcé avec charpente ouvragée, notamment les têtes de pannes. Les versants Ouest et Est aux débords de toit généreux affirment le rôle protecteur du toit. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et lambris sont de couleur rouge Basque, à l'identique des volets et garde-corps de l'escalier.

La couverture est en tuiles à emboîtement type de Marseille de couleur rouge brun.



SITUATION



eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Le volet roulant de la baie en façade Nord située dans l'angle Nord-Ouest est accepté. Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits pour les autres baies.

Ces dispositions architecturales concernent les percements de toutes les façades.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES

(PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques

(avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO166

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, sur l'Avenue de la Plage une clôture composée de potelets béton, brut de matière, et grillage gris a été mis en œuvre, a priori en limite de propriété. Un (des) portail(s) composé d'une structure non apparente en façade sur Avenue et de planches bois posées verticalement contrôle l'accès véhicule en façades Est et Ouest.

Cette disposition architecturale sera conservée dans l'état actuel mais la couleur sera « rouge Basque » conformément aux prescriptions décrites au paragraphe ci-après, « nature et couleur des matériaux ».

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural en façade pignon Nord (façon de génoises) sera conservé.

Les corbeaux supports de jardinières seront conservés. Des jardinières béton pourront être reposés (selon configuration originelle).

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, « nature et couleur des matériaux ».

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation, d'inspiration balnéaire, située en alignement de l'avenue de la Plage. Orientée Nord / Sud, c'est un volume simple sur plan en équerre, couverte d'une toiture à quatre eaux. La façade orientée au Sud est composée d'une partie Est en pignon, et d'une partie Ouest à mur gouttereau. Cette partie comporte une coursive/porche couverte, façon loggia, surélevée par rapport au niveau de la voie publique. Elle est marquée par des ouvertures arquées. En façade Est, le volume additionnel avec escalier forme un accès latéral à la maison. Les façades et les parties maçonnées de la clôture sont de couleur blanc très impactant sous l'effet du soleil. Les éléments de charpente en bois, les planches de rive, volets bois et le portail de la clôture sont de couleur vert Basque.

Il faut noter, en façade Sud, le contraste entre l'opacité des garde-corps du perron et de la terrasse porche d'entrée et la transparence de la clôture composée de potelets béton et grillage gris.

Les murs périphériques, de couleur blanc sont caractérisés en façade Sud par le contraste généré par les proportions verticales de la partie en pignon et la partie horizontale « creusée » formant la loggia. Les ouvertures sont de dimensions et de proportions variables. Elles sont équipées de volets battants en bois de couleur vert Basque, à l'identique des éléments apparents de la charpente.

La toiture est marquée par des débords de toit avec charpente ouvragée, notamment les têtes de pannes. Les débords de toit, qui laissent apparaître les chevrons et lambris sont peints en vert Basque pour les pannes et chevrons et blanc pour le lambris.

La couverture est en tuiles à emboîtement de type Romane de couleur rouge.

SITUATION



photos réalisées en 2019

(pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits pour les autres baies.

Ces dispositions architecturales concernent toutes les façades.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN-DUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur rouge Basque. La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO162

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempêtif réalisé antérieurement.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès & les clôtures devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, les clôtures existantes seront conservées dans leur configuration actuelle.

La construction d'une clôture en limite de l'Avenue de la Plage n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, l'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTERIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, consé-

quence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Le traitement architectural en façade pignon Nord (façon de colombage et tablette sur corbeaux...) sera conservé.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvragés. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison d'habitation, d'inspiration basco-landaise, située en alignement de l'Avenue de la Plage. Orientée Nord / Sud, c'est un volume simple sur plan rectangulaire, à un niveau avec combles aménagés, couverte d'une toiture à deux eaux pour l'essentiel. La façade principale à pignon est orientée Sud. Elle a probablement été transformée dans l'histoire notamment agrandie en façade Nord. Cette hypothèse expliquerait que la toiture soit constituée de deux parties, une première côté Sud à deux eaux, et la seconde côté Nord, d'une hauteur inférieure à la première est à trois eaux. Les ouvertures en Rdc de la façade principale semblent également avoir été modifiées, de même que le mode de fermeture des baies.

Il faut noter, en façade Ouest, le dessin de la clôture composée selon la topographie de la rue.

Les murs périphériques, de couleur blanc, mettent en valeur les pannes et les chevrons de couleur rouge Basque. Les ouvertures sont de dimensions et de proportions variables. Elles sont équipées de volets battants en bois de couleur vert Basque, à l'identique des éléments apparents de la charpente et de volets roulant de couleur blanc, couleur proche de celle de la façade.

Les faux pans de bois, les débords de toit et les perchoirs (pigeonnier) composant le volume des combles participent à la mise en scène de la façade principale Sud sur l'Avenue de la Plage.

La toiture est marquée par des débords de toit avec charpente ouvragée, notamment les têtes de pannes et de chevrons. Les débords de toit qui laissent apparaître les chevrons et voliges sont de couleur rouge Basque. Ceux des façades latérales Ouest et Est sont particulièrement remarquables.

La couverture est en tuiles à emboîtement de type Romane de couleur légèrement bariolée sable et ocre rosé.

DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019

SITUATION

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles seront en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont du type volet roulant sur l'Avenue de la Plage et du type volets battants en bois sur les autres façades. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles seront du type volets battants en bois. Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits pour les autres baies.

Ces dispositions architecturales concernent toutes les façades.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX**- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES EN- DUITES OU PEINTES :**

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ou-

vrages en bois seront peints de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AO161

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel. Toute éventuelle nouvelle construction (nouveau bâtiment, clôtures...) envisagée devra s'adapter à la topographie existante et non l'inverse. Les niveaux de sols aux abords immédiats de la construction existante ne doivent pas être modifiés sauf dans le cas de correction d'un aménagement intempestif réalisé antérieurement.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou comporter les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués en Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès & les clôtures** devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Il convient de différencier les prescriptions relatives aux clôtures en limite du domaine public et les clôtures séparatives entre propriétés privées.

- En limite Public/Privé, il n'y a pas de clôture au sens commun du terme sur l'Avenue de la Plage. L'architecture du perron d'entrée et des portails bois Est et Ouest seront conservés dans l'état actuel (matériaux, épaisseur, hauteur, largeur...)

La construction d'une clôture n'est pas autorisée.

- En limite Privé/Privé, les clôtures seront conformes aux prescriptions du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTERIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que encadrements de baies et chaînages, modénatures, décors et signalétique, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de modification des couleurs, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La **charpente** est en bois : poteaux, poutres, pannes, chevrons, voliges et planche de rives. Des éléments de charpente sont ouvrages. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de restauration partielle ou totale réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments sont en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile dite « de Marseille ». Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ou romane ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation d'inspiration balnéaire, située en alignement de l'avenue de la Plage. Orientée Nord / Sud, la façade principale à pignons, orientées au Sud, se compose de trois volumes décrochés. La partie centrale est en retrait, créant un seuil d'entrée sous un auvent / verrière transparent sur solivage bois. Cet espace d'entrée est caractérisé par un perron et garde-corps opaque renforçant l'effet de seuil entre l'espace privé et l'espace public.

Il faut noter, en façade Sud, les portails à lames verticales bois de couleur rouge Basque situés de part et d'autre de la façade.

Les murs périphériques, de couleur blanc / ivoire, mettent en valeur les pannes et les chevrons de couleur rouge Basque. Les ouvertures sont de proportions verticales. Elles sont équipées de volets battants en bois de couleur rouge Basque, à l'identique des éléments apparents de la charpente.

La toiture est marquée par des débords de toit avec charpente ouvragée, notamment les têtes de pannes. Les débords de toit qui laissent apparaître les chevrons et lambris sont peints en rouge Basque.

La couverture est en tuiles à emboîtement de type Méridionale de couleur rouge brun.

SITUATION



photos réalisées en 2019

La pergola, façon verrière transparente (vitrage clair), sera maintenue dans son état actuel.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évènements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles seront en bois. Le métal est déconseillé et l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants ou persiennes, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles seront en bois (volets bois battants, portes et portails bois battants) Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATÉRIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES...BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ou-

vrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, (LES TERRASSES, BALCONS ET GARDE-CORPS), ET DÉCORS : Ils seront de couleur « rouge Basque ». La référence de ce rouge sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de préférence de prévoir des couleurs brut de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera « rouge Basque » identique à celle des éléments de charpente en bois ou blanc cassé identique à celle des menuiseries extérieures selon le support.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



QUARTIER CŒUR DE BOURG

Certaines maisons ont fait l'objet de travaux depuis la mise en application du PLU intercommunal.

Nous indiquons les Maisons dont les travaux réalisés récemment ne sont pas conformes aux attendus indiqués dans les Fiches ci-après.

Maison 38 AK 544

La façade Sud a été restructurée. Le traitement actuel de cette façade a tendance à banaliser l'architecture de cette maison de ville identitaire.

Maison 41 AK 293 « LE GITE »

La façade Sud de la maison originelle était remarquable. Les derniers travaux de ravalement réalisés ont amoindri sa prestance. De plus, les menuiseries extérieures en PVC participent à donner un aspect ordinaire à la façade principale de cette maison de bourg.

Ensembles des maisons

Le patrimoine bâti du Cœur du Bourg, et notamment de la Grand Rue, était de belle qualité urbaine et architecturale. Pour préserver la cohérence du paysage urbain en termes de volumétries, de qualités spatiales, de compositions, de matériaux et de couleurs, il convient d'être attentif aux différentes mutations du bâti remarquable. Il a subi dans l'histoire des transformations inadaptées notamment en Rez-de-Chaussée de façade, mais également lors d'extensions. Nous notons notamment la maison type «Maransine», «salon de coiffure du port d'Albret» et son extension «Cave Demetier».

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES MAISONS SUR L'AVENUE DE LA PLAGE

La conception architecturale des constructions ne peut pas être modifiée à savoir :

- **Respect de la volumétrie générale**, les extensions et surélévation ne sont pas autorisées.
- **Maintien des auvents** et autres débords de toits prononcés, de ses caractéristiques architecturales, des principes constructifs de la charpente apparente, du rythme des poteaux ou supports bois, de la composition de la sous face de la toiture, des détails des éléments constitutifs (pièces chantournées, chanfreins...) et des assemblages. Dans le cas de bâtiments commerciaux les éventuels

stores et autres composantes des terrasses devront respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

- **Maintien du principe de toiture** avec conservation de la pente des toits. La tuile sera exclusivement du type tuile canal ou à emboîtement dite romane, fortement galbée. Les ouvertures en toiture type fenêtre de toit ne sont pas autorisées. Les souches de cheminée conservées ne seront pas modifiées. Elles pourront éventuellement être supprimées.

- **Maintien de la composition des façades** et notamment des



éléments de modénatures et des proportions des ouvertures et des encadrements existants en façades.

- La signalétique et /ou enseigne commerciale (nom de l'immeuble ou désignation commerciale), numéro de rue et boîtes aux lettres :

le nom de l'immeuble, ou la désignation commerciale de l'établissement, sera intégré dans la composition de la façade et la couleur sera rouge Basque, identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.

Le numéro d'adressage sera du type plaque en tôle d'acier émaillé,

localisé sur ou à côté de la porte d'entrée, de couleur bleu identique à celui des plaques de désignation des rues. La boîte aux lettres sera soit intégrée dans la maçonnerie soit en applique. Elle sera judicieusement positionnée dans la composition de la façade et la couleur sera rouge Basque, identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.

32. AK309 «HÔTEL DU CENTRE - 5, rue du Capitaine»



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES À LA MAISON AK309

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent une faible surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Ces revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des

matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de grande qualité architecturale. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de supportages, pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou dite romane, fortement galbées. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres,

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2021

L'édifice, à l'origine Hôtel du Centre, est situé Rue du Capitaine Saint-Jours. Sa façade principale est orientée sur la Rue du Capitaine Saint-Jours. La volumétrie générale est un parallépipède rectangle de trois niveaux. La couverture à quatre eaux avec des débords de toit très débordants et le balcon du deuxième étage composent un « attique » de belle facture.

D'inspiration balnéaire, cet ancien hôtel a été transformé en commerces au Rez-de-Chaussée et en logements aux étages. Très visible depuis la Place de la Mairie, il participe à qualifier l'extrémité Sud de la rue et marque positivement le paysage urbain du centre bourg.

Les murs périphériques, de couleur blanc, contrastent avec la couleur rouge Basque des ouvrages bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (chainages, bandeaux, corbeaux, jardinières, ...) et également un balcon ouvragé en façade Est de couleurs blanc et rouge Basque.

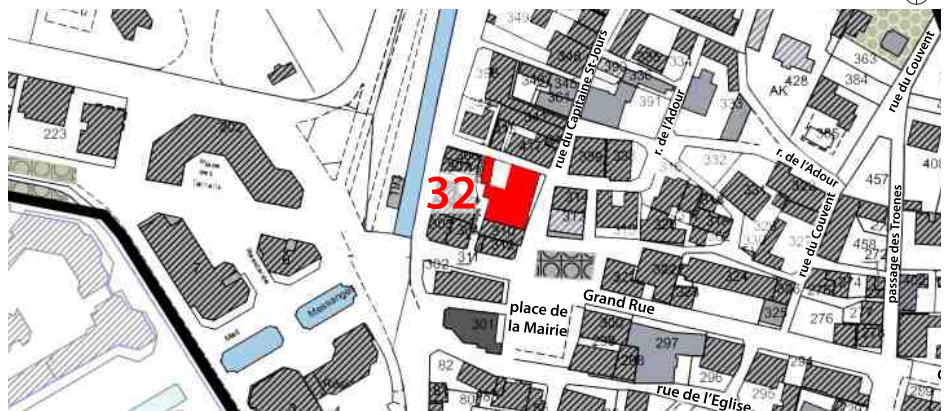
Les ouvertures sont de proportions verticales ou carrées de dimensions répétitives. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur rouge Basque.

La toiture, avec murs gouttereaux orientés Est, Nord et Ouest, est caractérisée par des débords de toits importants et ouvragés constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées avec lambris sur chevrons, l'ensemble couleur rouge Basque.

La tuile est du type Romane de couleur rouge.



SITUATION



fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé en RDC au droit de la façade principale mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée (s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

33. AK313 « LE BAR DU CENTRE » - 5, Place



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK313

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent une faible surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de grande qualité architecturale. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de supportages, pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou dite romane, fortement galbées. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Edifice à vocation commerciale situé Place de la Mairie. Sa façade principale Sud est orientée sur la Place de la Mairie. Le volume est un parallélépipède de trois niveaux, couvert d'une toiture à quatre eaux avec des débords de toit très débordants de belle facture.

D'inspiration balnéaire, cet immeuble, dont la façade Sud du Rez-de-Chaussée a été transformée, bénéficie d'un emplacement stratégique et de qualité sur la Place avec notamment sa terrasse ombragée par six superbes platanes.

Les murs périphériques, de couleur blanc, contrastent avec la couleur rouge Basque des ouvrages bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (chainages, bandeaux, corbeaux, jardinières, ...) de couleur identique à celle des murs de façades.

L'enseigne de l'établissement, s'insère parfaitement dans la façade et participe au décor de l'ensemble.

Les ouvertures sont de proportions verticales, de dimensions répétitives. Elles sont équipées de volets bois à deux vantaux de couleur rouge Basque.

La toiture, avec murs gouttereaux orientés Est, Sud et Ouest, est caractérisée par des débords de toits importants et ouvragés. Constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées, avec lambris sur chevrons, de couleur rouge Basque pour les éléments de charpente et blanc pour le lambris, ces débords de toits sont remarquables.

La tuile est du type Méridionale de couleur rouge.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2019

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé en RDC au droit de la façade principale mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge

Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

à restaurer ou à remplacer. Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



34. AK299 AK300 « TOUT POUR LA MER / LE BISTROT »

- 2, Place de la Mairie / 2, Grand' Rue



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK299-AK300

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** concernant les surfaces privées seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'**aménagement des terrasses commerciales** devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La **charpente** apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de grande qualité architecturale. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de supportages, pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou dite romane, fortement galbées. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Edifices à vocation commerciale situés Place de la Mairie. Leurs façades principales Ouest sont orientées sur la Place de la Mairie. Leurs volumes sont des parallélépipèdes de deux niveaux, couverts d'une toiture à quatre eaux avec des débords de toit très débordants de belle facture.

Aux Rez-de-Chaussée, affectés à des commerces, les percements ont été transformés dans l'histoire.

Les murs périphériques, de couleur blanc, contrastent avec les couleurs rouge Basque et brun des ouvrages bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (chainages, bandeaux, corbeaux, jardinières, encadrement de baies...) de couleur identique à celle des murs de façades et en briques.

L'enseigne commerciale de l'établissement « TOUT POUR LA MER » s'insère parfaitement dans la façade et participe au décor de l'ensemble. L'enseigne commerciale de l'établissement « LE BISTROT » est située sur la toiture. Il conviendrait de reconsidérer cette localisation.

Les ouvertures sont de proportions verticales et sensiblement carrées à l'étage. Elles sont équipées de volets bois de couleurs rouge Basque et brun.

La toiture, avec murs gouttereaux orientés Nord, Sud et Ouest, est caractérisée par des débords de toits importants et ouvragés. Constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées, avec lambris sur chevrons, de couleur brun ou rouge Basque pour les éléments de charpente et brun et blanc pour le lambris, ces débords de toits sont remarquables.

La tuile est du type Méridionale de couleur rouge.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé en RDC au droit des façades commerciales mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois battants, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK322

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** concernant la surface privée seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Ces revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'**aménagement des terrasses commerciales** devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTERIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au

respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux

- LA TOITURE

La **charpente** apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de grande qualité architecturale. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de supportages, pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou dite romane, fortement galbées. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Edifice converti en commerce et logements situé dans la Grand' Rue. Sa façade principale Sud est orientée sur la rue. Le volume est un parallélépipède de deux niveaux, couvert d'une toiture à quatre eaux caractérisée par une croupe partielle qui se prolonge au-delà de la façade Sud pour former un auvent de protection ouvragé. Ce débord de toit très débordant est de belle facture.

Les murs périphériques, de couleur blanc, contrastent avec la couleur rouge Basque des ouvrages bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (chainages, bandeaux, corbeaux, ...) de couleur identique à celle des murs de la façade. Les enseignes de l'établissement sont surdimensionnées.

Les ouvertures sont de proportions sensiblement carrées à l'étage. Elles sont équipées de volets bois roulants de couleur identique à celle de la façade. Les ouvertures du Rez-de-Chaussée ont assurément été modifiées dans l'histoire. De fait, la composition initiale de la façade a perdue de sa prestance.

La toiture est caractérisée par la présence d'un auvent en débord de toit très débordant et ouvragé en façade Sud. Il est constitué de pièces de charpente chanfreinées et sculptées avec lambris sur chevrons, de couleur rouge Basque. Cet ouvrage est remarquable.

La tuile est du type Méridionale de couleur rouge.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé en RDC au droit de la façade principale mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes battantes). Dans ce cas de figure, les volets roulants sont tolérés mais les portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la porte d'entrée celle-ci peut être différenciée en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

36. AK297 « LA COTE D'ARGENT » - 4, Gra



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK297

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent la surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton, dalles de béton grand format ou en tomettes terre cuite hexagonales identiques à l'existant. Les revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. La couleur des tomettes terre cuite sera rouge.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de grande qualité architecturale. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de supportages, pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou dite romane, fortement galbées. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Hôtel de la Côte d'Argent, d'inspiration balnéaire, situé à l'alignement de la Grand Rue. Sa façade principale Nord est orientée sur la rue. Le volume est un parallélépipède de trois niveaux, couvert d'une toiture à sept eaux avec des débords de toit très débordants et de belle facture. La façade est composée de deux parties latérales à murs gouttereaux et d'une partie centrale en pignon. Au R+1, une terrasse en porte-à-faux fait office d'avent aux commerces du Rez-de-Chaussée. Au R+2, de grands balcons linéaires caractérisent cet étage. **Les murs périphériques**, de couleur blanc cassé, contrastent avec la couleur rouge Basque des volets bois. Les façades présentent, des éléments de modénatures et de décorations (chainages, bandeaux, corbeaux, jardinières ...) de couleur identique à celle des murs de la façade, un remplissage en briques avec pose façon fougères et oculus, des grandes terrasses et grands balcons. Les enseignes de l'établissement « HOTEL DE LA COTE D'ARGENT » s'insère dans la composition architecturale de la façade. Les ouvertures sont de proportions verticales. Elles sont équipées de volets bois battants de couleur rouge Basque. Une partie du Rez-de-Chaussée a été modifiée dans l'histoire. De fait, à ce niveau, l'architecture originelle de la façade a perdu de sa prestance.

La toiture est caractérisée par la présence de débords de toits prononcés. Ils sont constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées, avec lambris sur chevrons, de couleur blanc et planche de rive rouge Basque. Ces ouvrages de charpentes sont remarquables.

La tuile est du type Méridionale de couleur rouge.

SITUATION



photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé en RDC au droit de la façade principale mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge

Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK325

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent la surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton, dalles de béton grand format ou en carreaux de terre cuite. Les revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. La couleur des carreaux de terre cuite sera rouge brun.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de grande qualité architecturale. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de supportages, pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou dite romane, fortement galbées. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les tuiles type méridionale ne sont pas autorisées. Les faîtages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évènements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Ensemble architectural en U formant une cour ouverte au Sud, sur la Grand 'Rue. Ce patrimoine bâti est composé d'une aile principale, un Hôtel-Restaurant et de deux ailes latérales avec commerces au Rez-de-Chaussée et logements à l'étage. La volumétrie est formée d'un parallélépipède rectangle de trois niveaux et de deux parallélépipèdes de deux niveaux couverts d'une toiture à six eaux avec des débords de toit débordants notamment en pignons Sud qui sont de belle facture. Le caractère remarquable de cet ensemble s'applique aux deux ailes latérales donnant sur la Grand 'Rue dont l'écriture architecturale est analogue.

Les murs périphériques, de couleur blanc pour l'un et blanc cassé pour l'autre contrastent avec la couleur rouge Basque des ouvrages bois. Les façades présentent, des éléments de modénatures et de décorations (chainages, bandeaux, corbeaux, ...) de couleur identique à celle des murs de la façade et un faux pan de bois en pignon avec remplissage en briques façon fougères.

L'enseigne de l'établissement NATURE OCEAN s'insère dans la composition architecturale de la façade.

Les ouvertures des étages sont de proportions verticales pour une aile et sensiblement carrées pour l'autre. Celles de l'aile NATURE OCEAN sont équipées de volets bois battants de couleur rouge Basque. Les ouvertures des Rez-de-Chaussée semblent avoir été modifiées dans l'histoire. De fait, l'architecture initiale de ces façades a perdu de leur prestance.

La toiture est caractérisée par la présence de débords de toits prononcés. Ils sont constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées, avec lambris sur chevrons, de couleur rouge Basque pour une aile et blanc pour l'autre. Ces ouvrages de charpente, composés avec des corbeaux latéraux ouvragés, sont remarquables.

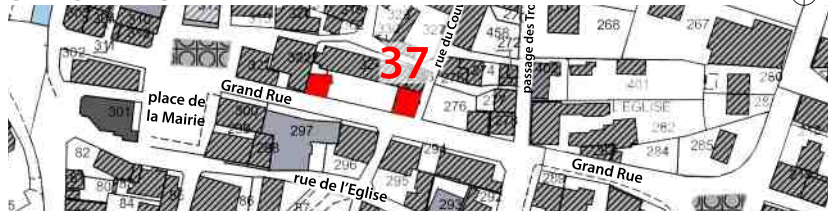
La tuile est du type Méridionale pour une aile et de type de Marseille pour l'autre, les deux de couleur rouge



photos réalisées en 2019



SITUATION



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre, les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé en RDC au droit de la façade principale mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photos réalisées en 2021

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK544

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent les surfaces privées. En façade Nord sur rue ils seront de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Les revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. En façade Sud sur le jardin ils seront de nature minérale et/ou végétale perméable.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée

d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois, composée de pannes, chevrons, voliges et planches de rives est ouvragée.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile de Marseille. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres,

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg, en retrait de l'alignement de la Grand 'Rue. La façade principale, à mur pignon est orientée au Nord

Maison d'habitation avec commerce au Rez-de-Chaussée sur plan rectangulaire, sa volumétrie générale est constituée d'un parallélépipède rectangle couvert d'une toiture symétrique à deux eaux avec débords de toit marqués.

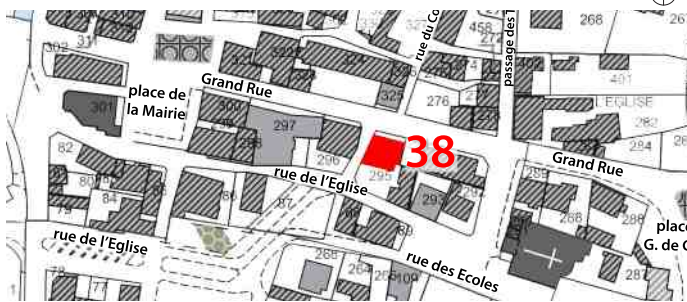
Les murs périphériques, de couleur blanc cassé, contrastent avec la couleur rouge Basque des faux pans de bois avec remplissage en briques disposées en fougères en façade principale et des volets bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (corbeaux d'angles, jardinières sur corbeaux et appuis de baie moulée).

Les ouvertures sont de proportions proches du carrées et verticales, de dimensions répétitives. Elles sont pourvues de volets bois battants de couleur rouge Basque. Au Rez-de-Chaussée, la grande baie en aluminium du commerce disproportionnée et de couleur brun, déséquilibre la composition initiale de la façade.

La façade pignon Sud, donnant sur un jardin clos, a été modifiée dans l'histoire de cette maison.

La toiture, à deux pentes, définit deux pignons au Nord et au Sud. Les débords de toits sont constitués de pièces de charpente ouvragées notamment les têtes de pannes avec lambris sur chevrons et planche de rive marquée en pignons. L'ensemble est de couleur rouge Basque. La tuile est du type de Marseille rouge brun.

SITUATION



photos réalisées en 2021



fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK293

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** concernent la surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Les revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'**éclairage** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'**aménagement des terrasses commerciales** devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera soit laissée brut de matière soit lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de

façade selon les cas de matériaux en présence.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La **charpente** apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de qualités. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et voliges (ou lambris) sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal ou romanes fortement galbée. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, évents de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg de type basco-landaise, située en alignement de la Rue de l'Eglise. La façade principale à mur pignon est orientée au Sud, sur la rue. Sur plan carré, les deux niveaux forment une volumétrie simple composant un parallélépipède couvert d'une toiture à deux eaux avec des débords de toit prononcés.

Les murs périphériques, de couleur sable patiné par le temps donne du relief à l'empreinte historique de l'édifice. La partie supérieure de la façade pignon est caractérisée par un décor de pan de bois peint et briques disposées en fougères. La façade présente à l'étage des éléments de décors tels que des jardinières sculptées posées sur corbeaux et une grille en serrurerie devant l'oculus. Ces éléments soulignent la composition symétrique de la façade.

Les ouvertures (fenêtres) sont de proportions sensiblement carrées à l'étage et verticales au Rez-de-Chaussée. Elles sont pourvues de volets roulants de couleur blanc.

Les baies du Rez-de-Chaussée ont été modifiées dans le temps et ont perdu leurs proportions d'origine.

La toiture, à deux versants, est caractérisée par des débords de toits prononcés constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées avec lambris sur chevrons, l'ensemble de couleur blanc. Les corbeaux latéraux et le décor de pans de bois participent à magnifier l'architecture du toit débordant en façade Sud.

La tuile est du type Méridionale de couleur rouge.

Les derniers travaux de restauration effectués ont transformé la façade principale. La couleur blanche et l'épiderme de l'enduit ont uniformisés la peau de cette façade qui a perdue de sa superbe.

SITUATION



photos réalisées en 2019

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes en aluminium blanc sont inadaptées à l'architecture remarquable de cette maison. Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILLES COURANTES, LES TUILLES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK287

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent la surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Les revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera soit laissé brut de matière soit lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de

façade selon les cas de matériaux en présence.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois : pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planche de rives sont ouvragés et de qualités. Les moulures ou autres chanfreins seront conservés dans le cas de travaux de maintenance et réalisés sur les pièces de bois lors de travaux de restauration partielle ou totale..

Les débords de toits, ou volées de toits, sont composés de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile de Marseille. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les faitages et arêtières seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg, ancienne Poste reconvertie en logements, située à l'angle de la Rue des Ecoles et de l'Avenue du Sablar. La façade principale, orientée à l'Est, sur l'avenue, est constituée de deux volumes formant une équerre. Le volume à façade à pignon, qui se distingue par sa verticalité, est proche de l'avenue et le volume à mur gouttereau est en retrait.

La volumétrie générale est constituée de deux parallélépipèdes rectangles couverts d'une toiture à neufs eaux avec des débords de toit prononcés.

La façade Ouest a été transformée dans l'histoire du bâtiment ce qui a modifié la composition initiale des deux volumes.

Les murs périphériques, de couleur sable, contrastent avec la couleur rouge Basque des ouvrages bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (chaînages en briques, bandeaux en briques, encadrements de baies en briques et pierres, ...).

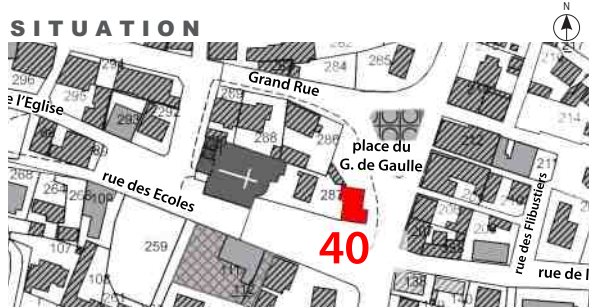
Les ouvertures (fenêtres) sont de proportions verticales et de dimensions répétitives, l'ensemble parfaitement ordonné. Elles sont pourvues de volets bois battants de couleur rouge Basque.

La toiture, est à neufs pentes dont deux croupes à l'Ouest. Les débords de toits sont constitués de pièces de charpente chanfreinées et sculptées avec lambris sur chevrons, l'ensemble de couleur rouge Basque.

La tuile est du type tuiles mécanique dite de Marseille de couleur rouge brun.



SITUATION



photos réalisées en 2019 & 2021

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures, il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODÉNATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, réfé-

rences « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES

TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A LA MAISON AK402

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols concernent la surface privée. Ils seront essentiellement de nature minérale et leurs couleurs seront en adéquation avec l'ambiance urbaine existante à proximité. Le traitement de sol sera réalisé en dallage béton ou dalles de béton grand format. Les revêtements de sol seront couleur sable. Les bordures, même arasées, sont proscrites. La palette des teintes sable varie de la couleur sable sec à celle de sable mouillé. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune.

L'éclairage n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'aménagement des terrasses commerciales devra respecter les prescriptions de l'Annexe relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTERIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions, écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition est de fait lissée.

Les ouvrages spécifiques en façade tels que chaînages, bandeaux, corniches, encadrements de baies et autres modénatures, décors et signalétiques ou enseignes, seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs. La finition de ces éléments sera lissée et traitée d'une couleur plus claire que celle de l'enduit de façade.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

La charpente apparente en bois, essentiellement composée de pannes, chevrons, voliges (ou lambris) et planches de rives est simple.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de pannes, chevrons et lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile de Marseille. Les tuiles seront de couleur rouge brun ou brun rouge. Tout autre type de tuile est proscrit. Les faîtages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

Par menuiseries extérieures il faut entendre les portes d'entrée, portes-fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas ou des menuiseries actuelles devraient être

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison de bourg, en alignement de la Rue des Cordeliers.
La façade principale, à mur gouttereau est orientée à l'Ouest.
Maison d'habitation sur plan rectangulaire, sa volumétrie générale est constituée d'un parallélépipède rectangle couvert d'une toiture symétrique à deux eaux avec des débords de toit.

Les murs périphériques, de couleur blanc, contrastent avec la couleur gris foncé des ouvrages bois. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décorations (chainages en briques, bandeaux en briques, encadrements et appuis de baies en briques, ...).

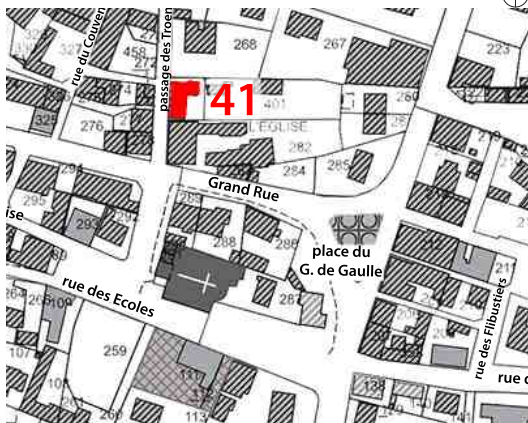
Les ouvertures sont de proportions verticales et de dimensions répétitives, l'ensemble parfaitement ordonnancé. Elles sont pourvues de volets bois battants de couleur gris foncé.

La toiture, à deux pentes, définit deux pignons au Nord et au Sud. Les débords de toits sont constitués de pièces de charpente simple avec lambris sur chevrons, l'ensemble de couleur gris foncé. La tuile est du type de Marseille rouge.

Les couleurs, blanc des façades et gris foncé des ouvrages bois, sont à reconsidérer.

DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019 & 2021

**SITUATION**

restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par fermetures, il faut entendre les volets battants les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes battantes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIES ENDUITES OU PEINTES :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES... BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement incolore de protection). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque. La référence du rouge Basque sera choisie sur le Nuancier de couleurs CHROMATIC BASQUE, références « rouge Basque » ou « rouge Biarritz ». Le choix sera déterminé selon les orientations dans le paysage et les expositions aux lumières naturelles.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries, Référence RAL 9001 « Blanc crème » lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures..

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



DOSSIER ÉTABLI PAR :
- Daniel BRUGGEMAN, architecte urbaniste, architecte conseil de la commune **Vieux-Boucau les Bains**
daniel.bruggeman@outlook.fr
- BRUGGEMAN DESSEIN d'ARCHITECTURE sarl, architectes

PHOTOGRAPHIE :
- Daniel BRUGGEMAN
- Zineb SQUALI HOUSSAINI

décembre 2021